

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**  
**M. PIERRE RENAUD, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX  
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 26 mai 2021 à 19 h  
Visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 26 MAI 2021

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
------------------------	---

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. FRANÇOIS BARRET (DM42) .....	1
---------------------------------	---

M. JEAN-LOUIS CHARMARD (DM55) .....	10
-------------------------------------	----

#### SWEET GAZOIL INC. (DM63)

M. Louis Bertrand .....	18
-------------------------	----

#### CREDD SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (DM137)

M. Tommy Tremblay .....	25
-------------------------	----

M. DENIS BLAQUIÈRE (DM69) .....	34
---------------------------------	----

#### SUSPENSION

#### REPRISE

#### LA REMISE, LA BIBLIOTHÈQUE D'OUTILS (DM72, DM72.1)

M. Alexis Dagenais Everell .....	43
----------------------------------	----

#### MOUVEMENT POUR UNE VILLE ZÉRO DÉCHET (DM74, DM74.1)

MM. Jean Yves Desgagnés, Slavko Sebez.....	52
--	----

#### VILLE DE TERREBONNE (DM110, DM110.1, DM110.2)

MM. Sylvain Perron, Yann Maisonneuve, Marc-André Plante et Mme Geneviève Rivard .....	62
---	----

#### CETEQ (DM133)

M. Richard Mimeau, Mme Geneviève Brisson et M. Martin Dussault .....	71
--	----

M. COLIN PRATTE (DM134).....	80
------------------------------	----

### SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MAI 2021 À 13 h 30

**SÉANCE DU 26 MAI 2021  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Mesdames, Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

15 Ce soir, nous aurons dix mémoires de présentés. Le temps alloué à chacun est de 15 minutes, incluant potentiellement une période de cinq minutes d'échange avec la commission. Nous vous demandons de respecter les dix minutes qui vous sont allouées pour votre présentation afin que nous puissions prendre le temps d'échanger avec vous.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. FRANÇOIS BARRET (DM42)**

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Sans plus tarder, j'invite monsieur François Barret à prendre la parole. Monsieur Barret, à vous.

**M. FRANÇOIS BARRET :**

30 Oui. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

**M. FRANÇOIS BARRET :**

35

Alors, c'est François Barret et j'ai un petit mémoire à vous présenter. Je vous ferai part d'une réflexion avant de commencer :

40

*« Le contraire d'une vérité banale, c'est une erreur stupide.*

*Le contraire d'une vérité profonde, c'est une autre vérité profonde. »*

*Niels Bohr.*

45

J'ai mis ça parce que je commence avec le phénomène que depuis des semaines vous parlez de ce dossier-là et du dossier des matières résiduelles ultimes. Moi, dans ma conception, premièrement, les matières ultimes pour moi ça n'existe pas. C'est des matières résiduelles tout court. Que toutes ces matières-là peuvent être transformées, peu importe le procédé, mais c'est surtout que je constate qu'on parle d'enfouissement, d'enfouissement, d'enfouissement et toujours d'enfouissement.

50

Moi, en ce qui me concerne, de l'enfouissement, ça ne devrait pas exister, c'est de l'entreposage. Et l'entreposage, c'est quelque chose de très sérieux, qui n'est pas considéré actuellement par le ministère de l'Environnement, et cet entreposage-là n'est pas facturé non plus à sa juste part, parce que si c'était de l'élimination, on n'aurait pas besoin d'agrandir les sites d'enfouissement, puisque normalement, ce serait éliminé avec le temps. Ce qui n'est pas le cas. O.K.?

55

En aucun cas l'élimination existe. C'est simplement de l'entreposage plus ou moins bien fait. Actuellement, depuis quelques années avec les LET, il est vraiment mieux fait qu'avant, O.K., mais ça reste de l'entreposage. Et de l'entreposage, ça pose un certain problème, c'est qu'à un moment donné, on ne s'en sortira jamais, O.K.? Jamais. Il n'y a pas d'autres mots, c'est : jamais. Et si on continue d'entreposer, bien, les montagnes vont grandir et puis on n'en sortira jamais. Alors, je répète ça encore une fois, parce que c'est ça, la situation actuelle.

60

Là, je soulève le point très important qui est : depuis des années, O.K., je parle d'une trentaine d'années, il y a eu environ, et je suis très conservateur dans mes chiffres, 150 millions de tonnes

65

d'enfouies au Québec. 150 millions de tonnes, je ne sais pas si vous réalisez ce que ça peut représenter, c'est incroyable, O.K.? Et là, un jour ou l'autre, on va avoir le problème de résoudre cette question-là. On fait quoi de ces 150 millions de tonnes qui ont été entreposées?

70

Et, actuellement, pendant tout ce qui a été fait depuis des semaines avec vous, on ne nous a parlé que de continuer d'entreposer. Et ça, c'est, ce que j'essaie de faire comprendre là, c'est ça qu'il faut arrêter.

75

Alors, effectivement, moi, je propose un petit rapport qui s'appelle « Sortir de l'impasse » et qui dit aux gens : on arrête d'entreposer. On arrête d'entreposer et on ne parle pas non plus d'éliminer, parce que rien ne se perd, rien ne se crée. Il y en a d'autres qui l'ont dit. Je veux dire, Lavoisier l'avait déjà dit avant, d'autres l'ont dit avant.

80

En réalité, cette situation-là doit être corrigée dès maintenant et le plus tôt possible. Et la prise de conscience de ce phénomène-là va peut-être nous amener vers d'autres technologies qui maintenant sont existantes. Ce n'est pas comme si on parlait d'une histoire des Mille et une Nuits, là, O.K.?

85

Les technologies sont à la disposition des gens du Québec, sont à la disposition du ministère de l'Environnement depuis des années. Moi, je me souviens, jusqu'en 2017, il y a eu deux années de suite à la FQM, il y a des gens qui ont soulevé le point en disant : regardez, là, il faut aller vers des nouvelles technologies pour pouvoir régler la question des matières résiduelles.

90

Qu'est-ce qui s'est passé? Vous envoyez des résolutions. Vous envoyez des choses au ministère de l'Environnement. C'est comme si ça ne servait absolument à rien, O.K.? Je me demande si même ils les lisent.

95

Je regarde le phénomène, c'est pour ça que mon petit rapport je l'ai basé sur un document qui existait avant moi, qui a été fait en 2008, en 2007-2008, par Danford Lake. J'ai pris la peine de relire les recommandations de Danford Lake, et je m'aperçois que si on avait appliqué les recommandations de Danford Lake, on n'en serait pas là aujourd'hui.

100 Et je me rappelle dans la situation, O.K., Danford Lake qui disait : « La pire solution c'est l'enfouissement. » Eh bien, on continue de faire de l'enfouissement pareil.

105 Comment ça se fait qu'on continue de faire de l'enfouissement alors que des technologies de gazéification – je ne suis pas pour l'incinération, mais quand on est mal pris, l'incinération peut être une solution – la gazéification, basse température et haute température. Je fais la distinction, parce que la basse température est très limitée. La haute température permet de faire de la transformation chimique par procédé thermique.

110 Et moi, c'est vers là que je veux qu'on aille, c'est la solution d'avenir. C'est une solution qui est disponible, que les Japonais appliquent déjà depuis 20 ans; 20 ans. Puis nous ici, on parle encore d'enfouissement. Et en plus de ça, je me suis aperçu que l'année 2020 est une année très riche en renouvellement de permis d'agrandissement de sites d'enfouissement. Ah bien ça, là, j'ai trouvé ça quand même assez fort.

115 Pourquoi en 2020, c'est drôle, un drôle de hasard, en 2020 où personne ne s'occupait vraiment de ça, mais ne s'occupait plus de la pandémie, on renouvelle des permis d'agrandissement de sites d'enfouissement. Puis on n'y va pas de main morte, à coup de millions de tonnes.

120 Est-ce qu'il y a eu des solutions qui ont été proposées par le Ministère à des compagnies qui disent : on veut agrandir. Bien, c'est de leur dire : vous avez d'autres solutions. On n'agrandit plus. On fait d'autres projets. On va s'en aller vers des solutions technologiques existantes qui fonctionnent. Et puis on va faire de la valorisation thermique avec des produits chimiques tels que vous verrez dans mon rapport.

125 Il y a des gens qui se sont fendus en quatre pour nous expliquer qu'est-ce qu'on peut faire avec du syngaz.

130 C'est ça le but de mon propos. O.K.? Puis je ne veux pas alourdir vraiment ça, parce que moi, ce qui m'a amené là – il faut quand même que vous sachiez pourquoi j'ai fait ça –, quand j'étais maire de Saint-Lambert, j'ai un ancien directeur du site d'enfouissement qui, en 2008 justement, 2007-2008, il me dit – à l'époque il m'appelait monsieur Barret, maintenant, il m'appelle par mon

135 prénom – il me disait : « Monsieur Barret, vous avez un sérieux problème parce que le site, sa durée de vie, elle achève peut-être 10, 15 ans. Il va falloir faire quelque chose. C'est ça, ou il faut agrandir. » J'ai dit : « Moi, tant qu'à ça, agrandir, je ne vois vraiment pas comme quoi c'est une bonne solution. »

140 Alors, on a commencé. On a même eu d'ailleurs une résolution de la Régie qui nous a fait rechercher des solutions. Et c'est drôle, à ma grande surprise, des solutions existent, et elles existent et elles fonctionnent. Ce n'est pas comme s'il fallait expérimenter, là. On n'a pas besoin d'expérimenter. Tout est là sur la table, O.K.?

145 Alors, quand je vois que pendant des semaines on s'occupe de savoir « on met-tu un peu plus de sable, on en a un peu moins »? On est presque à la limite à essayer de trouver la couleur du sable, j'avoue que ça m'agace un peu, là. Je suis franc avec vous, ça m'agace un peu, puis quand je vois les problèmes que ça cause.

150 Maintenant, là, je vais vous revenir là-dessus, parce que là, je pense que pour arrêter l'enfouissement, il y a une solution. La solution c'est premièrement de charger et de facturer à l'entreposage.

155 Quand vous entreposez quelque chose, vous payez un loyer annuel. Bien moi, je pense que les gens qui entreposent, que ça soit des compagnies privées ou publiques, ils payent tant par année. Puis l'année suivante, ils payent, exemple, j'ai mis un dollar symbolique, O.K., la tonne. Savez-vous qu'au bout de... si vous mettez 100 000 tonnes, ça fait 100 000 \$ à payer à la municipalité.

160 Ensuite, si vous avez la deuxième année, vous avez le 100 000 \$ de la première année puis le 100 000 \$ l'année suivante, et cetera. Si vous avez 90 000, on fait la déduction, ça va aller bien. Mais là, vous avez compris mon calcul. Autrement dit, au bout d'un certain temps, au bout de 10 ans, si c'est 100 000 par année, bien là, ça va prendre 1M\$ pour enfouir 100 000 tonnes.

Et ça, là, ça ferait réfléchir beaucoup de monde, d'autant plus qu'il y a des solutions pour éviter ça. S'il n'y avait pas de solutions, mais il y en a des solutions.

165 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Barret...

170 **M. FRANÇOIS BARRET :**

Oui? C'est trop long.

**LE PRÉSIDENT :**

175 ... il faudrait commencer à conclure. Non, il faudrait conclure.

**M. FRANÇOIS BARRET :**

180 Alors, je vais conclure. Je vais conclure, parce que je ne veux pas vous déranger.

Bannir l'enfouissement pour mieux recycler, O.K., c'est très clair, ça. Les pays qui ont banni l'enfouissement sont ceux qui recyclent le plus, et ça, dans les pays d'Europe, c'est ça que vous avez vu. Le Japon a banni l'enfouissement, c'est le pays qui recycle le plus au monde.

185 Alors, je conclus là-dessus et je demande au ministère de l'Environnement de changer ses façons de voir. Et quand je vois que le responsable qui nous a été présenté disait : bien moi, là, j'ai mis la gazéification et puis l'incinération, tout ça dans le même panier, parce que c'est plus facile pour taxer. Bien, *so what?*

190 Alors, actuellement, moi, ce qui m'embête, c'est que dans ce domaine-là, on risque de nationaliser les dépenses et les pertes, mais actuellement, il y a de l'industrie privée qui engrange les profits. Ça, ça m'agace puis je ne suis pas le seul à soulever qu'il y a un peu trop d'industries privées dans l'enfouissement.

195 Et moi, je suis pour la nationalisation avec un prix *at large*, à la grandeur du Québec, et ne pas se retrouver avec des distorsions aussi incongrues. D'ailleurs, si on analysait les coûts, je serais très curieux de voir ce qui se passe là-dedans.



200 Quand on me parle de 30 \$ américains, et puis qu'à Gaspé on est à 170 \$, là, j'avoue que je suis un peu agacé. À Saint-Lambert, on est à 130 \$.

Alors, c'est tout. Je pourrais vous en dire beaucoup plus que ça, parce que le dossier, je l'ai beaucoup travaillé.

**LE PRÉSIDENT :**

205 Merci. Merci, Monsieur Barret. Je tiens quand même à vous dire que vous ne nous avez pas du tout dérangés et vous ne nous dérangez pas du tout. Merci pour cette information. Merci pour votre contribution.

210 J'aurais peut-être une petite question. Il y a quelqu'un tout à l'heure, cet après-midi, qui, dans son mémoire, nous a indiqué qu'il ne fallait surtout pas que le gouvernement dicte ou propose des technologies, appelons ça d'élimination même si le terme ne vous convient pas, là.

215 Est-ce que pour vous, le gouvernement peut jouer un rôle à cet effet ou doit jouer un rôle à cet effet?

**M. FRANÇOIS BARRET :**

220 À mon avis, le gouvernement devrait quand même prendre une direction, O.K. ? Et après ça, s'adresser à l'industrie et vérifier internationalement ce qui existe. D'ailleurs, vous avez dans ma documentation, et ça date pourtant de 2008, un système comparatif qui a été fait par Juniper en Angleterre, un bureau d'ingénieurs-conseils très expérimenté, et dans ce document-là, vous avez à peu près toute la liste du matériel disponible sur la planète. O.K.?

225 Alors, le gouvernement peut effectivement se renseigner.

Moi, dans le moment, je peux vous dire qu'au Québec, vous avez des compagnies très sérieuses qui peuvent faire ça. Je pense à des compagnies bien installées qui ont déjà des lettres de noblesse qui sont reconnues par l'armée américaine, et je pense à PyroGenesis, qui, en fin de

230 compte, pourraient réaliser des installations très performantes pour faire de la gazéification par plasma et puis c'est tout, là. Je veux dire, ce n'est pas...

235 Alors, quand j'entends dire qu'on ne doit pas prioriser la valorisation thermique, moi, la valorisation thermique, je ne la prends pas pour chauffer, je la prends pour faire des produits chimiques, O.K.? On peut faire des produits chimiques.

240 Si on fait ne serait-ce que du syngaz – avec du syngaz, là, récemment, il y a Lanza Tech qui a sorti un système avec une bactérie qui permet de transformer le syngaz en éthanol. Bien, écoute donc! Tu sais, c'est à se demander si le Ministère, ils sont sur la même planète que nous, là.

240 Dire, moi, je suis un vieux bonhomme de 78 ans, je suis au courant de ça et puis je regarde ça, là... au Ministère, bien là, il ne faudrait pas contrarier le règlement.

245 J'ai travaillé avec eux autres quand j'étais maire. J'ai souffert, Monsieur, c'est inimaginable. J'ai présenté un réacteur biologique en amont de mes étangs de traitement des eaux usées. Ah mon Dieu! Ça, c'était la mer à boire. C'est comme si j'étais sorti de la planète mars. O.K.

250 Finalement, ça a pris deux ans d'étude à n'en plus finir, puis là, aujourd'hui, c'est en marche et j'ai même su qu'ils recommandaient le système qu'on avait adopté. Mais ça a coûté à la municipalité deux ans de retard dans l'implantation des eaux usées, deux ans de retard dans l'implantation, parce qu'il fallait aller chercher les eaux qui étaient à traiter, les eaux d'un puits municipal.

255 Alors, c'est ça. C'est ça. Là, on fait face à une institution qui s'appelle le MELCC, qui est très complexe puis qui est difficile de changer quoi que ce soit dans cette organisation-là. Je veux dire, je n'ai pas de félicitations à leur donner, pas une minute.

260 J'ai vécu ça. Je me rappelle, le truc le plus drôle c'est quand j'ai vu arriver les fonctionnaires à l'époque où il y avait eu, vous savez, à Lac-Mégantic, l'eau avait été contaminée à la rivière Chaudière à Sainte-Marie. Les pompiers de toute la région s'étaient mobilisés pour amener de l'eau propre pour pouvoir assurer l'eau potable à Sainte-Marie. Eh bien, on a vu arriver des fonctionnaires peu de temps après qui venaient nous parler de la communauté benthique.

Écoutez, là, ce n'était vraiment pas le temps.

265 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur.

270 **M. FRANÇOIS BARRET :**

Du monde déconnecté j'en ai rencontré; à ce niveau-là, c'est presque inimaginable.

**LE PRÉSIDENT :**

275 Monsieur Barret, merci infiniment...

**M. FRANÇOIS BARRET :**

Ceci dit, je veux bien vous faire rire un peu.

280 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre témoignage et pour votre contribution. Bonne soirée.

285 **M. FRANÇOIS BARRET :**

Alors, je vous remercie de m'avoir écouté et bonne soirée à vous aussi.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Merci bien.

---

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD (DM55)**

295

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jean-Louis Chamard.

300

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

Oui. Bonjour, est-ce que vous me voyez?

305

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Allez-y.

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

310

Vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je vous entends très bien.

315

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

320

Alors, bonsoir, Messieurs, Mesdames. Je me présente, Jean-Louis Chamard, consultant, ayant travaillé 40 ans dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dont dix ans fonctionnaire au ministère de l'Environnement à la Direction de la récupération et du recyclage, dans des boîtes de génie-conseil par la suite, vice-président chez Recyc-Québec en 96-97, et j'ai créé ma propre entreprise de génie-conseil, Chamard & Associés, en 1997, dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Maintenant à la retraite ou quasiment à la retraite.

325

Je voulais vous parler de deux sujets qui m'interpellent un peu plus précisément ce soir. Le matériel de recouvrement que l'on utilise et les redevances.

Commençons par le matériel de recouvrement.

330 J'ai été un peu surpris de voir qu'on utilisait à peu près 50 % de la quantité de matières résiduelles enfouies comme matériel de recouvrement. Plus précisément, selon les données de Recyc-Québec et du Ministère, on a 110 000 tonnes de sols propres, 1 522 000 tonnes de sols contaminés qui ont été traitées, 1 025 000 tonnes de matières résiduelles comprenant des résidus de broyage et des résidus de CRD.

335 Concernant les résidus de broyage et les matières résiduelles comme les résidus de CRD, il faut comprendre que ce que l'on considère comme du matériel de recouvrement n'est pas comptabilisé comme des matières résiduelles dans le bilan de Recyc-Québec, de sorte que le bilan de Recyc-Québec est un petit peu sous-estimé ou surestimé quant à la quantité de matières résiduelles que l'on génère, par personne par année.

340 Bon. Il y a moyen de réduire, voire d'éliminer les matières résiduelles utilisées comme matériel de recouvrement journalier dans les lieux d'enfouissement. Je suis un vieux de la vieille, il y avait un règlement sur les déchets solides Q-2, r.13 à l'époque, à l'article 42 qui présentait ceci :

345 Dans les opérations journalières : « [...] l'épaisseur ne doit pas excéder 2 mètres et la surface de chaque couche ainsi compressée doit être recouverte d'au moins 20 centimètres de matériel de recouvrement... » Ce qui veut dire à peu près 10%.

350 Cette règle est également reconnue dans les guides de bonnes pratiques de l'US-EPA et dans la réglementation de certaines autres provinces canadiennes. Réseau environnement dans son mémoire du 12 mai 2020 concernant le Projet de règlement sur la modification du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles citait ceci dans une revue de littérature :

355 « [...] que 15 centimètres est la hauteur reconnue et appliquée à de nombreux endroits. Ce chiffre est quatre fois inférieur à ce qui est actuellement formulé à l'article 42 du REIMR. Notamment, aux États-Unis, la *Loi sur la protection de l'environnement* à l'article 258.21 recommande 15 centimètres de recouvrement journalier... » tout comme la Californie, tout comme d'autres provinces canadiennes également.

360 La SWANA, la Solid Waste Association of North America recommande également cette norme, puis il n'est pas question de la modifier à court terme.

La Colombie-Britannique, exemple la province de la Colombie-Britannique abonde dans le même sens.

365 L'International Solid Waste Association ISWA recommande également un recouvrement journalier de 10 centimètres, ce qui est jugé suffisant pour lutter contre les nuisances potentielles d'un LET.

370 Donc, on peut penser que de 10 à 15 centimètres de matériel de recouvrement journalier sont suffisants pour réguler les différents problèmes.

375 Si on applique cette règle, on arrive à 614 000 tonnes... entre 614 000 tonnes et 921 000 tonnes de matériel de recouvrement que l'on aurait besoin. Selon Recyc-Québec, on est à 2 659 000 tonnes qui ont été utilisées en 2020, 80 % de plus que 2010.

380 Toutes ces quantités éliminées sont sans les redevances. Ce qui veut dire que si on utilisait la bonne épaisseur de matériel de recouvrement et que le reste était considéré comme des matières résiduelles, ça veut dire qu'on aurait 2,046 millions de tonnes de matière résiduelle en plus qui devraient payer la redevance de 23,75 \$, ce qui fait 48 M\$ par année qui iraient dans les coffres de l'État.

385 C'est beaucoup d'argent qui pourrait servir à des programmes d'aide financière pour le développement des marchés, à la recherche et au développement de nouveaux procédés et à l'amélioration du tri et du conditionnement.

390 Pour ma part, je crois qu'on devrait limiter le matériel de recouvrement et utiliser des moyens qui minimisent l'utilisation de l'espace. Il y a des mousses et des bâches que l'on enlève à tous les jours qui peuvent servir. Ça existe, non seulement ça existe, mais il y a des entreprises aux États-Unis qui en ont, qui en utilisent. Il y a des lieux d'enfouissement aux États-Unis qui en ont et qui en utilisent pour, en fait, maximiser l'espace utile réservé pour les matières résiduelles et non pas pour le matériel de recouvrement.

395 Ces mousses et ces bâches-là ont le même rôle que le matériel de recouvrement à la différence qu'elles ne prennent pas beaucoup d'espace et qu'elles permettent que l'on augmente le volume disponible pour les matières résiduelles.

D'ailleurs, le ministre de l'Environnement dans la lettre à votre mandat disait s'inquiéter du manque d'espace pour les LET.

400 De plus, on ne s'est jamais demandé pourquoi il fallait avoir du matériel de recouvrement en période hivernale. Ça, écoutez, c'est dernièrement que je me suis posé la question puis que je me suis dit : pourquoi on met du matériel de recouvrement en hiver, alors que le sol est gelé, qu'il n'y a pas d'éparpillement de matières? Parce que l'éparpillement des matières se fait principalement lorsqu'on décharge les bennes casseuses avant qu'on les compresse. Donc, je ne vois pas  
405 pourquoi on mettrait du matériel de recouvrement, d'ailleurs l'hiver il neige assez souvent, ça peut servir comme matériel de recouvrement sans aucun problème avec pas mal moins d'espace perdu.

Je comprends bien que les exploitants de lieux d'enfouissement, qu'ils soient privés ou publics vont dire : « Non, on ne peut pas, ça va compliquer les opérations, ça va coûter plus  
410 cher... », etc., etc., toutes sortes de belles affaires pour pouvoir dire qu'on ne peut pas utiliser les bâches ou les mousses.

Par contre, puis je comprends très bien que ça va coûter plus cher. D'ailleurs, le but, c'est que l'enfouissement coûte le plus cher possible. À cet effet, le ministère de l'Environnement prévoit  
415 augmenter la redevance à l'enfouissement pour justement qu'on augmente artificiellement le tarif à l'enfouissement.

Et qui plus est, l'utilisation de bâches et de mousses pourrait avoir une économie d'espace importante que j'estime entre 600 000 et 2 500 000 mètres cubes par année. Donc, ce qui veut dire  
420 qu'on pourrait avoir un espace disponible supplémentaire pour véritablement les matières résiduelles.

Bien sûr, il ne faut pas nécessairement brusquer les choses et y aller par étape. Je dirais plutôt sur une période de cinq ans, parce qu'effectivement, les sols contaminés, il faut trouver une  
425 place. Les sols propres, c'est facile; moi, j'appelle ça un gaspillage. Pour les sols contaminés qui

sont traités, il serait possible de trouver des façons de faire pour les mettre en carrière avec un suivi environnemental qui est adéquat.

430 Pour les matières résiduelles, en fait, c'est beaucoup des résidus de CRD que l'on utilise  
comme matériel de recouvrement. L'obligation de passer par les centres de tri et de CRD pour tous  
les résidus de CRD ferait en sorte que l'on obligerait les entrepreneurs à passer par les centres de  
tri de CRD et il y aurait uniquement les résidus qu'on ne peut pas être capable de valoriser dans  
les centres de tri qui s'en iraient à l'enfouissement avec, bien sûr, payer la redevance comme il se  
doit.

435

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Chamard, il faudrait conclure, s'il vous plaît.

440

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

Oui, mais je voulais parler de la redevance à l'enfouissement. La redevance à l'enfouissement...

445

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous donner deux minutes additionnelles, c'est tout.

450

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

Pas de problème. Les villes payent 48 M et elles reçoivent 81 M. C'est 32 M de plus. Si on prenait cet argent-là, le 32 M de plus pour mettre en place des programmes d'aide financière pour la mise en marché ou l'amélioration du prix et du conditionnement, ça serait déjà une excellente idée. Merci.

455

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Chamard. Monsieur Renaud.



**LE COMMISSAIRE :**

460

Oui. Monsieur Chamard, c'est intéressant. Quand on parle de réduire la quantité de matériel de recouvrement, évidemment il y a un excédent qui pourrait se retrouver à l'enfouissement. Est-ce qu'il y a d'autres débouchés pour l'excédent qui ne serait pas utilisé comme recouvrement? Parce que si on l'utilise, si on l'enfouit de toute façon, on n'a plus de gain de volume, là. Parce que, oui, ils payent la redevance, mais finalement c'est la même quantité qui va être enfouie.

465

Alors, c'est quoi les options qui pourraient être reconnues ou qui pourraient être utilisées pour l'excédent de matériel de recouvrement?

470

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

Écoutez, on utilise 110 000 tonnes de sols propres qu'on pourrait déjà enlever sans trop de problèmes. On utilise 1,5 million de sols contaminés, traités, qui pourraient sûrement trouver une nouvelle façon de faire dans les carrières avec un suivi environnemental. Puis quant aux 1,026 millions de tonnes de résidus de broyage et de résidus de CRD, quant aux résidus du broyage, à mon humble avis, écoutez, c'est des matières résiduelles, point à la ligne, et ça devrait faire partie des matières résiduelles que l'on enfouit et non pas comme matériel de recouvrement. C'est juste un luxe qu'on paye à une entreprise privée qui génère ces résidus de broyage là pour que ça ne lui coûte pas trop cher, point à la ligne.

475

480

Mais je pense – puis, écoutez, en mettant les argents que l'on économise dans la recherche et le développement puis dans les nouveaux procédés, on va être en mesure que l'on arrive à une meilleure efficacité du tri et du conditionnement pour toutes sortes de matières.

485

**LE COMMISSAIRE :**

Quand vous parlez de sols contaminés qui sont traités – là, on nous a parlé de sols AB, on nous a parlé de sols BC; évidemment, ce n'est pas la même chose, mais là, vous me dites que c'est des sols qui ont été traités qui se retrouvent dans des sites d'enfouissement, ou si des sols peuvent aller là directement sans passer par un centre de traitement?

490

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

495 Habituellement, les sols qui sont amassés là, c'est des sols de catégorie BC qui, soit  
proviennent d'un centre de traitement ou soit proviennent d'une installation industrielle qui a des  
sols BC, mais qui pourraient très bien être traités puis même être réduits à des sols AB ou avec des  
sols BC que l'on pourrait très bien mettre dans des carrières avec un bon suivi environnemental.

**LE COMMISSAIRE :**

500 Au niveau de l'excédent de la ristourne aux municipalités, est-ce que ça pourrait servir à  
financer les programmes de réduction, de rejet ICI? Parce que finalement, ces surplus-là de  
ristourne sont payés essentiellement par les ICI qui, eux, ne reçoivent rien, ne reçoivent pas de  
ristourne, contrairement aux municipalités.

505 Alors, est-ce que ça ne devrait pas retourner dans des programmes, parce que la  
performance des ICI au niveau du recyclage puis de la matière organique est quand même assez  
faible?

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

510 Écoutez, lorsque je parle qu'il y a 32 M qui pourraient aller dans des programmes d'aide  
financière, ce n'est pas juste des programmes d'aide financière pour les municipalités, c'est des  
programmes d'aide financière pour l'ensemble des générateurs de matières résiduelles, y compris  
515 les ICI, surtout y compris les ICI et surtout y compris les CRD.

520 Écoutez, je pense qu'il y a un grand effort à faire de ce côté-là. Puis là, en fait, on redistribue  
notre argent dans les municipalités qui – je vais me faire un peu le porte-parole de quelqu'un qui a  
parlé hier – qui s'achètent des camions à incendie et tout ça, alors qu'on devrait peut-être être plus  
efficace dans le domaine de la gestion des matières résiduelles puis de mettre cet argent-là dans  
le domaine de la gestion des matières résiduelles, dans des programmes de recherche et de  
développement, dans des programmes d'aide financière, y compris pour les ICI, y compris pour les  
CRD, pour être plus efficaces.

525 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que je comprends de ce que vous nous dites pour la redevance, c'est que finalement on met une redevance pour augmenter les coûts d'élimination, mais les citoyens, à travers les municipalités, ne voient pas cette augmentation-là, puisque la municipalité est remboursée, donc l'effet de la redevance qui devait être un moyen de réduire l'élimination est comme diminué par rapport à ça, là?

530 **M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

Écoutez, sur mon compte de taxes à la Ville de Québec, je n'ai jamais vu de diminution de mon compte de taxes; parce qu'il faut savoir que Éco Entreprises Québec paye à peu près 100 % des coûts de la collecte sélective. Donc, en principe, j'aurais dû avoir une baisse de mon coût de taxes au niveau de la collecte sélective, ce qui n'a jamais été le cas.

540 Puis d'un autre côté, compte tenu qu'il y a la redevance et qu'on en paye pas mal plus à la Ville de Québec qu'elle en paye, j'aurais dû avoir également, soit une diminution de taxes, soit avoir des services améliorés, plus d'écocentres, plus de toutes sortes dans la Ville de Québec. Là, je parle de la Ville de Québec, mais écoutez, je pourrais parler dans n'importe quelle ville au Québec, parce qu'elles sont toutes pareilles.

545 Écoutez, ils payent 40 quelques millions, ils reçoivent 80 quelques millions. Si la différence de 32 M était vraiment investie dans le domaine de la gestion des matières résiduelles pour les villes, je pense qu'on aurait des meilleurs services, puis, en fait, on serait pas mal plus efficace qu'on est là. Ça sert à toute autre chose que le domaine de la gestion des matières résiduelles.

550 Moi, ce que je souhaite, c'est que le gouvernement du Québec mette cet argent-là où ça doit aller, dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

555 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Chamard.

**LE PRÉSIDENT :**

560           Merci, Monsieur Chamard.

**M. JEAN-LOUIS CHAMARD :**

565           Merci.

---

**M. LOUIS BERTRAND (DM63)**

**LE PRÉSIDENT :**

570           Monsieur Louis Bertrand.

**M. LOUIS BERTRAND :**

575           Bonjour, Monsieur Renaud. Bonjour, Monsieur Zayed. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

580           Oui. Je vous entends très bien, merci.

**M. LOUIS BERTRAND :**

585           Moi, je voudrais, suite à ce que monsieur Barret et monsieur Chamard ont apporté, j'aimerais vous apporter trois solutions pour justement réduite la quantité de déchets qui sont éliminés.

590           La première, c'est d'accepter que le recyclage chimique puis le recyclage papier, si le recyclage chimique est bien fait, soient deux technologies très similaires. En d'autres termes, si on regarde le recyclage des fibres et papier et puis on regarde qu'il y a un premier tri mécanique qui se fait souvent dans les centres de tri où on élimine les gros contaminants.

Quand on regarde le recyclage chimique, ce que nous on propose et ce que plusieurs gens de pyrolyse ont oublié, c'est que nous aussi on fait un tri mécanique et on élimine le gros des contaminants parce que c'est rare que les plastiques arrivent au conditionneur, purs.

595 La deuxième chose, c'est que le recyclage du papier et des fibres c'est, ils font du pulpage. C'est-à-dire qu'ils mettent tout leur papier dans des gros bacs qu'ils mélangent avec de l'eau pour obtenir les fibres. En fait, on ne recycle pas du papier en tant que papier; on recycle les fibres du papier et les fibres du carton.

600 Dans le recyclage chimique, ce qu'on fait, c'est qu'on ne va pas jusqu'à faire des gaz, on craque le plastique pour obtenir des petites chaînes d'hydrocarbones, de la même façon qu'on obtient des fibres de l'autre côté.

605 Pour le recyclage des fibres, on fait les nettoyages des fibres, ensuite. On enlève les plastiques, la colle, l'encre, les agrafes, tout ce qui aurait pu passer.

Dans notre recyclage chimique, ce qu'on fait, nous, c'est le nettoyage des chaînes. Ce qu'on fait, c'est qu'on élimine des solides qui empêcheraient les colonnes à distiller de bien fonctionner.

610 À la fin, dans le recyclage papier et fibres, on fait la réunification des fibres avec le pressage et le séchage. Et au point de vue du chimique, tout ce qu'on fait c'est qu'on réassemble les chaînes par longueur pour faire des produits qui sont vendables suivant les spécifications du marché.

615 Dans les recyclages du papier et fibres, c'est défini comme recyclage. Et maintenant, en 2018, aux États-Unis, ils avaient 68 % de recyclage de papier.

620 Ici, au Québec, et on s'est frotté souvent à ça. On définit le recyclage chimique comme étant de l'élimination, comme étant de l'incinération. C'est en train de changer, mais très lentement. Et, naturellement, le recyclage plastique qui est plus nouveau, on en recycle juste 8,5 %.

D'ailleurs, je voulais juste vous dire, par rapport au papier, ça prend à peu près 23 mégajoules par kilo, alors que pour le côté chimique, ça prend 5 mégajoules par kilo. Alors, juste pour vous donner une idée des quantités d'énergie nécessaires.

Dans le recyclage chimique, pour aider au recyclage chimique, il faudrait :

625

1. Comme je l'ai dit, reconnaître la pyrolyse, qui est une méthode de recyclage au même titre que le pulpage du papier;
2. Accepter que les produits utiles et vendables (diesel et Naphta) ne sont pas des énergies fossiles, mais des produits recyclés et que la pyrolyse... et que ce sont des produits de recyclage;
3. Soutenir les produits de la pyrolyse permettant, au moins à moyen et à court terme, de compétitionner avec les produits vierges venant des usines établies qui sont les raffineries ou les compagnies de plastique – d'ailleurs, on les fournit – qui sont de 100 à 1 000 fois plus grosses, donc qui ont d'énormes économies d'échelle.

630

635

Les avantages pour le Québec :

640

Le recyclage du plastique sera beaucoup plus rapidement au-dessus de 60%, parce qu'on pourra prendre les plastiques sales et mélangés et qu'en ce moment, qui se retrouvent constamment – et même nettoyés par certaines compagnies – qui se retrouvent à l'enfouissement;

645

Et le tri peut être automatique, parce qu'on fournit une partie du tri. Donc, les centres de tri ont beaucoup moins de travail à faire.

650

La deuxième solution, c'est qu'il faut reconnaître que la collecte des déchets actuelle, c'est-à-dire les camions actuels, favorise l'enfouissement versus le recyclage. Il faut repenser ces conditions-là.

655

La clé du succès pour l'enfouissement, comme monsieur Barret a très bien décrit, c'est d'augmenter la densité des déchets, c'est-à-dire d'augmenter le poids de ce qu'on élimine par rapport au volume, parce que le volume est fixe, d'accord? Alors que pour le triage, on essaye de réduire la contamination, c'est-à-dire on essaye d'obtenir des produits purs qu'on puisse vendre sur le marché.

660 Quand on regarde les camions de collecte actuels, ils ont une compression très importante. Pourquoi? On augmente la densité et en même temps on augmente la contamination. D'accord, si on utilise – juste pour donner un exemple, on met des cylindres qui vont jusqu'à 79 tonnes. Par contre, ces camions-là peuvent aller dans des petites rues parce qu'ils sont de longueur un peu plus réduite. Et, conséquemment, ils ont des volumes réduits et c'est pour ça que la compression est devenue une monnaie courante dans les camions de vidanges.

665 Ce qui arrive, c'est que c'est très coûteux en carburant, toute cette compression et ces camions-là avec les arrêts fréquents. Ils font à peu près 70 litres au 100 kilomètres, c'est-à-dire 35 litres alors qu'une semi-remorque sur la route fait 35 litres au 100 kilomètres. Et si vous regardez dix arrêts, c'est égal à 3 litres de diesel, l'équivalent de l'énergie dans 35 sacs de recyclages ou 120 sacs d'épicerie.

670 Alors, qu'est-ce qu'on peut faire avec ça?

La troisième chose qu'il faut prendre en considération c'est que la limitation des camions, ce n'est pas seulement poids de ce qu'on collecte, mais aussi le volume.

675 Si on enlève, comme c'est proposé, les compostables et les sacs de vidanges qui eux ont déjà une certaine densité et se compriment très bien, donc ils répondent bien, et c'est pour ça que ça a été fait, ils répondent bien à la compression, avec des ratios de volume comprimés entre trois et cinq par rapport au volume original. Ils ont des poids très imposants.

680 La majorité des cartons et des plastiques et du matériel recyclables, ils ont des densités, même comprimés, en dessous de 150 kilos par mètre cube, sauf le papier qui peut aller jusqu'à 230 kilos par mètre cube.

685 Mais ça, ça veut dire que pour un même trajet, quand je prends des recyclables, si j'ai séparé les sacs de vidanges et les compostables, je me retrouve à avoir des prix pour la collecte qui sont beaucoup plus importants, parce que mon volume limite la quantité de poids que je peux prendre.

690 Donc, si mon trajet m'a coûté 900 \$, bien, ça coûte 10 \$ la tonne si j'ai pu mettre 10 tonnes, c'est-à-dire des matières de sacs de vidanges, etc., puis 300 piastres la tonne si j'ai mis juste du carton. Puis c'est un des problèmes avec les plastiques.

695 La conclusion : le système de collecte actuel a évolué. Pour l'enfouissement, il est mal adapté pour le recyclage. La compression augmente la contamination et le volume limité des camions en réduit fortement la capacité pour les matières recyclables, comme les fibres et les plastiques.

Il existe au Québec des systèmes qui permettraient d'utiliser des remorques de 48 pieds et plus dans des petites rues, avec des roues arrière pivotantes. Avec un volume trois fois plus grand, la capacité pour les recyclables est grandement augmentée et le besoin de compression limité.

700 Donc, on pourrait adapter les remorques aux recyclables et, au besoin, laisser même les municipalités être propriétaires des remorques.

705 Pourquoi? Parce que, les avantages : les remorques seraient mieux adaptées aux recyclables, parce qu'il y a beaucoup plus de volume; il y aurait une baisse des coûts, car mieux adaptées dans les centres de tri, parce que la compression sera moins grande; la consommation en diesel serait réduite, parce que j'ai moins de compression puis besoin d'un camion moins lourd pour subir cette compression; et, comme c'est des semi-remorques, bien, on peut prendre des chauffeurs de camion ordinaire.

710 La troisième, puis c'est pour ça que j'ai fait la prochaine *slide*...

**LE PRÉSIDENT :**

715 Monsieur Bertrand?

**M. LOUIS BERTRAND :**

720 Oui?



**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bertrand, il faudrait conclure.

725 **M. LOUIS BERTRAND :**

O.K. Je vais passer par-dessus la solution 3, vous pourrez la lire, et je vais aller à la dernière slide pour conclure.

730 Il y a trois solutions proposées qui permettraient de grandement réduire l'élimination des déchets ultimes. De plus, les meilleures technologies pour les mettre en place sont en ce moment au Québec.

735 Le recyclage chimique de Gazoil Doux, qu'on travaille en ce moment avec Soléco Énergie, permettrait de recycler les sacs et les films de plastique ainsi que les plastiques sales et mélangés qui sont actuellement enfouis.

740 Deuxièmement : des remorques de 48 pieds avec les essieux dirigeables – il y a une autre compagnie – peuvent grandement améliorer la collecte des matières recyclables.

Puis les sacs de couleur, qui sont actuellement utilisés en Europe, à des matières spécifiques peuvent grandement améliorer le tri, diminuer la contamination et donner une rétroaction positive aux générateurs de déchets.

745 Et je termine là-dessus : juste pour vous dire, oui, il y a des solutions qui peuvent être appliquées relativement rapidement à des coûts, pour le gouvernement, relativement faibles, même très faibles.

**LE PRÉSIDENT :**

750

Merci, Monsieur Bertrand. Dites-moi, la pyrolyse du plastique, est-ce qu'elle est largement répandue au Canada, aux États-Unis?

**M. LOUIS BERTRAND :**

755

Elle est peu répandue, parce que c'est une nouvelle technologie. En fait, il y a 23, à travers le monde, 23 technologies différentes. Les Chinois l'utilisent depuis 20 ans. Le seul problème c'est... et en Europe, c'est en train de se développer assez rapidement. Le problème c'est que les gens oublient, 1) le côté des tris préliminaires et le deuxième point, c'est le nettoyage des vapeurs, que tous les autres systèmes de pyrolyse font mal.

760

Donc, on obtient des produits qui ne répondent pas aux normes nord-américaines. Ce que nous on propose, c'est un produit qui répond aux normes américaines, qui peut être utilisé directement dans des camions ou directement pour faire du plastique.

765

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il en existe déjà qui répondent aux normes nord-américaines?

770

**M. LOUIS BERTRAND :**

Non, pas directement. Il faut qu'il soit refait. En ce moment, on devrait, d'ici une couple de mois, pouvoir obtenir des produits aux normes très proches des normes nord-américaines.

775

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

**LE PRÉSIDENT :**

780

Juste pour bien comprendre, Monsieur Bertrand. La collecte, vous continuez, on continuerait à avoir une collecte trois voies, c'est-à-dire collecte des déchets, collecte des matières recyclables et collecte des matières organiques, qu'est-ce qui s'en va dans votre système? Elle provient d'où la matière qui s'en va dans votre système?

785

**M. LOUIS BERTRAND :**

790 Oui. En fait, dans la troisième solution, on parle justement de ça. On parle que si on peut  
mettre les... un des gros problèmes avec les plastiques actuels dans les centres de tri, c'est que  
dès que je touche à du plastique, c'est tellement léger – pour vous donner une idée, une bouteille  
de 10 grammes, une bouteille de 500 millilitres d'eau vaut 0,02 \$ de résine. Donc, dès que quelqu'un  
y touche, vous avez flambé le coût de votre employé.

795 Ce qu'il faut faire, c'est qu'il faut rassembler tous les plastiques dans des sacs en plastique,  
comme les autres matières, afin d'éviter la contamination. Et lorsque les personnes prennent le sac  
de plastique, là, ils prennent 500 grammes ou 700 grammes et on peut donner une rétroaction aux  
gens qui ont mis les matières dans les sacs.

800 On est chanceux parce que les papiers ont une densité beaucoup plus grande que les  
plastiques et peuvent être déterminés très rapidement, et on pourrait utiliser l'intelligence artificielle.  
C'est ce que fait Waste Robotics en ce moment et ils ont vendu certains systèmes en France,  
justement pour des sacs en plastique, pour pouvoir trier les sacs en plastique.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

810 Merci, Monsieur Bertrand.

815 **M. TOMMY TREMBLAY (DM137)**

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant, monsieur Tommy Tremblay.

820 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

825 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. On vous entend bien.

**M. TOMMY TREMBLAY :**

830 Parfait. Bonsoir, mon nom est Tommy Tremblay. Je suis le directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Tout au long de la présentation, je vais utiliser l'acronyme CREDD pour plus de facilité.

835 Donc, le CREED est un organisme qui a été fondé en 1973. Il agit, à ce titre, comme le premier conseil régional de l'environnement à voir le jour au Québec.

840 Notre organisme veille à ce que l'environnement demeure au coeur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions. Le CREDD agit à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du gouvernement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation et pour la promotion du développement durable.

845 Comme vous avez pu le constater à la lecture de notre mémoire, le CREDD a formulé plusieurs recommandations concernant la gestion des résidus ultimes et plus largement des recommandations concernant la génération et la gestion des matières résiduelles au Québec.

850 Le document est structuré de façon à aborder les enjeux régionaux, donc les enjeux de notre région, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en lien avec la gestion des matières résiduelles en s'attardant à chacun des 3RV-E. Nous avons formulé également quelques recommandations générales qui touchent l'ensemble de la province.

Nous tenons également à souligner que plusieurs des recommandations que nous adressons à la commission sont issues du rapport 115 du BAPE sur, justement, la gestion des matières

855 résiduelles au Québec. Bien que ce document ait été rédigé il y a plus de 20 ans, maintenant, nous constatons que de nombreux éléments sont toujours d'actualité en 2021 et que certaines de ces recommandations sont donc toujours pertinentes de mettre de l'avant.

860 Selon nous, la plus grande problématique provient du fait que des matières résiduelles se retrouvent à l'élimination au lieu d'être mises en valeur. Plusieurs intervenants l'ont mentionné lors de la première partie de l'audience, en affirmant que plusieurs matières pouvant être réemployées, recyclées et même valorisées sont pourtant encore éliminées au Québec.

865 Nous sommes d'avis que le déchet qui pollue le moins est celui que l'on ne produit pas. Il est donc primordial de considérer la réduction à la source et le réemploi comme des solutions essentielles à la saine gestion des matières résiduelles. Pour ce faire, nous croyons qu'il est nécessaire d'analyser les habitudes de consommation, ainsi que l'entièreté du cycle de vie des produits et non seulement la fin de vie.

870 Bien que nous ayons abordé l'ensemble des 3RV dans notre mémoire, ma présentation va surtout s'attarder sur la réduction à la source, donc le premier des 3RV.

875 Comme partout au Québec, plusieurs initiatives visant la réduction à la source ont vu le jour dans notre région, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On parle entre autres de programmes de subventions, pour les couches lavables, des commerces zéro déchet, d'initiatives pour contrer le gaspillage alimentaire, comme les « Gratuivores », la campagne de sensibilisation et des programmes d'éducation.

880 Différentes mesures sont prévues dans les plans d'action des deux PGMR en vigueur dans notre région. La réduction à la source est d'ailleurs reconnue comme « la solution la plus efficace au point de vue environnemental ».

885 Le CREDD contribue également en offrant un programme d'éducation relative à l'environnement partout dans la région, pour les 5 à 17 ans. Ces ateliers portent sur différents thèmes de la gestion des matières résiduelles, dont les 3RV, l'écoconception, la réduction des déchets, le compostage, le recyclage, les résidus domestiques dangereux, etc.

En 2019 et 2020, ce sont près de 10 000 élèves qu'on a rencontrés au primaire avec notre projet *Pour une ERE secondaire*, et près de 1 000 élèves au secondaire.

890 La réduction à la source, tout comme le réemploi, est malheureusement le maillon faible de la gestion des matières résiduelles, alors que ces derniers devraient être considérés comme prioritaires selon la hiérarchie des 3RV; l'emphase est surtout mise sur le recyclage et la valorisation.

895 Ainsi, alors que de nombreux efforts et des sommes importantes sont investis pour mettre en valeur les produits consommés, peu de travail est fait pour réduire la production de biens et la consommation. Il est d'ailleurs mentionné dans le document de référence déposé par le ministère de l'Environnement qu'il est nécessaire d'investir en amont, puisque ce n'est pas en intervenant à la fin du processus que cela réduira la génération des matières résiduelles à éliminer.

900 Favoriser la réduction à la source permettrait, par le fait même, de diminuer les émissions de GES et les impacts socio-environnementaux liés à la consommation, réduire l'exploitation des ressources naturelles, la construction d'infrastructures, l'opération d'installations manufacturières, le transport, et bien d'autres.

905 Bien que les différentes initiatives existantes en matière de réduction à la source soient intéressantes, nous remarquons qu'aucune initiative structurante et porteuse n'est mise en place pour influencer nos modes de consommation actuels qui mènent à la génération importante de matières résiduelles.

910 Nous croyons qu'une réflexion s'impose sur notre façon de fabriquer des biens de consommation, alors que les produits ont une durée de vie réduite et que leur réparation n'est pas favorisée notre consommation actuelle.

915 Par exemple, l'établissement de normes d'écoconception ou de certification pourrait contribuer à la mise en marché de produits qui génèrent moins de matières résiduelles. Il faut également envisager de passer d'une économie de consommation vers une économie de service où on miserait sur la réparation des biens.

920 Différentes mesures pourraient être mises en place, comme de réduire la publicité qui encourage justement la surconsommation ou, encore, promouvoir les métiers de réparation de produits et biens.

925 Il est essentiel de contrer l'obsolescence programmée, laquelle contribue grandement à la surconsommation et à la génération des matières résiduelles. Aussi, un indice de réparabilité pourrait être instauré et un système de repère visuel sur les étiquettes des biens de consommation, pour en informer les consommateurs, devrait être développé. C'est un autre exemple de mesures qu'on pourrait mettre en place au Québec.

930 En parallèle de ces réflexions sur la consommation de biens, il est essentiel de repenser notre façon de consommer pour favoriser la réduction à la source, en évitant la surconsommation, le suremballage, l'achat de produits jetables et à usage unique, le gaspillage alimentaire, etc.

935 Déjà en 1996, lors du BAPE sur la gestion des matières résiduelles, il avait été soulevé que ce sont nos modes de consommation qui doivent être totalement repensés, notamment pour favoriser la réduction à la source.

940 Les citoyens consommateurs ont donc un important rôle à jouer et des responsabilités quant à leur choix de consommation. Ces derniers doivent cependant être encouragés et supportés afin de faciliter l'adoption d'habitudes de consommation responsable. L'éducation, dont le CREDD réalise, et la sensibilisation restent des mesures indispensables pour initier des changements de comportement.

945 Il faut également s'assurer de rendre des alternatives : l'achat en vrac, produits réutilisables, des alternatives plus accessibles financièrement et physiquement dans toutes les régions du Québec. Par exemple, certaines municipalités offrent des subventions à l'achat de couches lavables. Ce genre de programme pourrait être soutenu par le gouvernement du Québec, et que davantage de municipalités les proposent et rendent des initiatives disponibles à l'échelle de la province.

950 Des mesures réglementaires et législatives doivent également être envisagées afin d'encadrer la mise en marché de biens de consommation.

955 À l'image du gouvernement du Canada qui vise le bannissement de produits en plastique jetables et à usage unique dès 2021 pour atteindre un objectif zéro plastique en 2030, le gouvernement du Québec devrait se doter de mesures d'encadrement et d'objectifs cohérents et complémentaires à celles du Canada.

Mis à part le bannissement, l'implantation d'un écofrais sur les produits jetables et à usage unique non recyclables pourrait également être envisagé.

960 De plus, afin de contribuer à l'effort général, les municipalités et les MRC du Québec pourraient également se doter d'une réglementation municipale visant à bannir certains produits à usage unique.

965 Le projet de loi 491 est également un exemple de levier qui permettra au gouvernement du Québec de favoriser la réduction à la source des matières résiduelles organiques et viser une réduction du gaspillage de près de 50 % d'ici 2025.

970 Finalement, pour reprendre une recommandation, encore une fois, du rapport du BAPE générique sur la gestion des matières résiduelles de 97 : les gouvernements municipaux et le gouvernement du Québec devraient aussi intégrer des préoccupations de réduction à la source dans leurs politiques d'achat et leurs pratiques de gestion, donc montrer un peu l'exemple en quelque sorte.

975 Donc, merci beaucoup de nous avoir écoutés.

**LE PRÉSIDENT :**

980 Merci à vous, Monsieur Tremblay. Écoutez, vous avez touché à plusieurs enjeux et votre mémoire en touche encore d'autres, mais il y en a deux qui m'ont personnellement atteint : celui de la surconsommation et celui de l'obsolescence programmée.

Pris isolément, je vous suivais très bien, mais à un moment donné, vous avez fait la jonction entre les deux. Vous avez dit que l'obsolescence programmée nous amène à surconsommer. Puis je me demandais si l'obsolescence programmée nous amène vraiment à surconsommer.



985 L'obsolescence programmée c'est un enjeu, bien sûr, la surconsommation c'est un autre enjeu,  
mais, voyez-vous, actuellement, il y a quelques jours ma télévision après deux ans et demi fait  
défaut. Et j'appelle, il n'y a plus d'assurance, en tout cas, bref, j'appelle un technicien. Si le  
technicien n'avait pas réussi à réparer mon téléviseur à peine après deux ans et demi, évidemment  
990 j'aurais été, entre guillemets, obligé – on n'est jamais obligé, mais j'aurais été obligé d'acheter une  
autre télévision.

Est-ce que ça aurait été une surconsommation ou une consommation à cause d'une  
obsolescence, de l'obsolescence programmée? C'est peut-être un peu idéologique ce que je vous  
dis là, mais j'aimerais juste voir le lien que vous faites entre les deux. Parce que pour moi, je vois  
995 mal le lien entre l'obsolescence programmée et la surconsommation.

**M. TOMMY TREMBLAY :**

1000 Bien, pour nous, l'obsolescence programmée amène une surconsommation. En tout cas, la  
TV que vous auriez été obligé d'acheter, bien, en tout cas, selon nous, vous aurait amené à  
surconsommer, parce que c'est un bien, à la base, que vous n'auriez pas eu besoin, s'il y avait eu  
une meilleure, peut-être, écoconception à la base et qui permettrait justement une meilleure  
réparation des produits, bien, ça éviterait une surconsommation.

1005 Mais effectivement, la limite entre la consommation et la surconsommation, c'est peut-être  
une limite qui est difficile à tracer.

**LE PRÉSIDENT :**

1010 Qu'est-ce que le Québec devrait faire en cette matière? Hier, il y a eu une députée de Québec  
Solidaire qui a fait la présentation de son mémoire. Nous avons discuté très brièvement de  
l'obsolescence programmée. Selon vous, qu'est-ce que le Québec devrait faire en cette matière?  
Est-ce qu'il devrait légiférer? Il y a un projet de loi actuel, mais est-ce que ça serait suffisant ou ça  
devrait être accompagné d'autre chose?

1015

**M. TOMMY TREMBLAY :**

1020 Oui. Bien, en fait, je pense qu'on pense que ça passe par, effectivement, une réglementation, également un cadre législatif, mais il y a de l'éducation puis de la sensibilisation à faire, puis ça, c'est vraiment le coeur de nos activités, nous, au CREDD, puis on y croit vraiment, parce qu'il y a de l'obsolescence programmée, mais il y a également de l'obsolescence volontaire.

1025 C'est que le fait qu'on adhère à des modes, on adhère à des outils de programmation, ça ne veut pas dire que le produit n'est plus bon, mais étant donné que c'est moins tendance, donc on va changer le produit, même s'il pourrait quand même répondre à nos besoins. Et on se fait créer des besoins, aussi, par rapport aux produits qu'on nous propose.

1030 Donc, pour ces types de produits là, je pense qu'une meilleure éducation puis sensibilisation pourrait être idéale.

**LE PRÉSIDENT :**

1035 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1040 Oui. Monsieur Tremblay, votre mémoire est assez intéressant. Vous mentionnez que la GMR, la gestion des matières résiduelles, devrait être entièrement publique, collective et à échelle régionale.

1045 J'essaye de comprendre, parce qu'actuellement la gestion des matières résiduelles c'est public. Ou est-ce que vous proposez d'éliminer le privé dans la gestion des matières résiduelles? Qu'est-ce ça implique, votre proposition?

**M. TOMMY TREMBLAY :**

1050 C'est sûr que nous, on parle à l'échelle de notre région, à l'échelle de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On voit qu'on a un super beau modèle qui s'appelle la Régie des matières

1055 résiduelles, qui est un organisme complètement public qui réunit une panoplie de municipalités qui ont rendu publics un réseau d'écocentres, le centre de tri, le lieu d'enfouissement, puis on trouve que c'est un modèle qui fonctionne. Donc, c'est un modèle qu'on veut garder, qu'on veut étendre, aussi, peut-être au-delà de la sous-région du Lac-Saint-Jean, peut-être avoir une meilleure collaboration avec d'autres entités territoriales du côté du Saguenay.

Donc, nous, on fait cette proposition-là dans le mémoire.

1060 **LE COMMISSAIRE :**

Quand vous dites « à échelle régionale », vous pensez exclusivement à la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean ou vous voudriez que ça, ça s'applique dans toutes les régions au Québec?

1065 **M. TOMMY TREMBLAY :**

1070 Non. Bien, en fait, quand on parle de régions, on ne parle pas nécessairement de régions administratives. Nous, on parle par secteur, par sous-région. Mais effectivement, nous, on est le Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, donc on fait des recommandations. Oui, on a fait un petit peu plus général du côté du Québec, mais on s'attarde davantage à notre territoire. Puis on a un territoire assez particulier qui est relativement enclavé. On a le parc des Laurentides, on a le Saint-Laurent également. Donc, on aimerait qu'il y ait une meilleure coalition entre les acteurs régionaux.

1075 **LE COMMISSAIRE :**

1080 Dans des régions, par exemple des MRC ou des sous-régions, qui n'auraient pas d'installation d'élimination ou de LET, est-ce que vous pensez que le modèle que vous avez pourrait être applicable quand même? Est-ce qu'il devrait y avoir construction de nouvelles installations pour avoir un modèle régional qui s'appliquerait à l'ensemble du Québec?

**M. TOMMY TREMBLAY :**

1085

Je ne sais pas pour l'ensemble du Québec. J'ai de la difficulté à me positionner. Nous, on a une région qu'on connaît très bien. On connaît nos enjeux. Puis le mémoire qu'on a produit, on l'a fait par rapport à notre réalité régionale. Bien, vous l'avez vu, pour chacun des 3RV on a présenté notre réalité régionale et on a fait des recommandations par rapport à ce qu'on vit.

1090

En tout cas, pour le CREDD du Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est difficile de se projeter pour d'autres régions administratives.

**LE COMMISSAIRE :**

1095

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Tremblay.

**LE PRÉSIDENT :**

1100

Merci, Monsieur Tremblay.

**M. TOMMY TREMBLAY :**

1105

Merci à vous.

---

**M. DENIS BLAQUIÈRE (DM69)**

1110

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Denis Blaquière.

**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

1115

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous entends. Allez-y, Monsieur Blaquière.

1120

**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

Merci. Alors, les audiences publiques menées par le BAPE ont démontré que la gestion des matières résiduelles c'est une machine très complexe actionnée par des forces contradictoires : le public ou le privé; les entreprises ou les individus; le profit à tout prix ou la protection de l'environnement.

1125

Pour mener à bien l'ambitieuse réforme de la gestion de nos matières résiduelles, quelqu'un va devoir se tenir au-dessus de la mêlée et ce quelqu'un, c'est notre gouvernement.

1130

Notre système de gestion des matières résiduelles a besoin d'un électrochoc, car la situation est critique. Le Québec est toujours l'un des champions mondiaux de la production de matières résiduelles. Mais notre véritable honte nationale est que nous envoyons encore chaque année près de 8 millions de tonnes de matières recyclables ou compostables directement au dépotoir ou à l'incinérateur. Toutes ces matières premières secondaires sont gaspillées.

1135

Imaginez le gérant d'une mine qui, à la fin de chaque année, enterrerait plus de la moitié du minerai qu'il vient d'extraire. Il passerait sûrement pour un fou et, en tout cas, pas pour un bon gestionnaire. Bien, c'est exactement, malheureusement, ce que le Québec fait avec ses matières résiduelles.

1140

La seule industrie qui profite toujours de cette triste réalité est celle de l'élimination qui est plus concentrée que jamais. On a trois entreprises qui gèrent cinq méga-dépotoirs où aboutissent encore 80 % de nos matières résiduelles éliminées. La présence de ces grands cartels est un obstacle majeur à une des principales recommandations du BAPE générique de 1997 : la régionalisation de la gestion des matières résiduelles.

1145

Quand tu dois enterrer tes ordures sur ton propre territoire, la pression est forte pour détourner des matières des dépotoirs, et en finir avec l'enfouissement pêle-mêle. Mais aujourd'hui

1150 au Québec, 80 % des matières enterrées proviennent de municipalités qui ne sont pas situées sur le territoire de nos sites d'enfouissement.

1155 Alors, détourner toutes les matières recyclables ou compostables de nos grands sites d'enfouissement, ça doit devenir une urgence nationale, pour la simple raison que ces sites-là sont déjà des bombes écologiques à retardement. À l'heure actuelle, ils contiennent plus de 100 millions de tonnes de déchets. Qu'est-ce que ce sera dans 20 ans?

1160 Une fois bien remplis, nos grands sites d'enfouissement deviendront un immense fardeau financier pour la province, un peu comme nos sites miniers abandonnés. Car selon l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, leurs membranes protectrices finiront inévitablement par céder, écrasées par les déchets ou corrodées par des solvants.

1165 La contamination de notre environnement et de nos nappes phréatiques semble donc inévitable, et se produira à un moment où les grandes compagnies qui possédaient ces sites auront tiré leur révérence. Combien va coûter leur surveillance?

1170 En Outaouais, le site d'enfouissement Cook est fermé depuis 30 ans. Il contient seulement 1,6 million de tonnes de déchets. Les coûts d'entretien et de surveillance s'élèvent à près de 1 M\$ par année, et devront se poursuivre encore pour des décennies. Alors, imaginons la facture pour nos cinq mégas sites.

1175 Les perspectives de leur éventuelle décontamination sont encore plus décourageantes. En Ontario, ils viennent de décontaminer l'ancien dépotoir de Blackstock. L'opération a coûté 240 \$ la tonne. La facture pour décontaminer aujourd'hui nos quelque 100 millions de tonnes de déchets s'élèverait donc à au moins 24 G\$. Imaginez la facture dans 20 ans.

1180 Le Québec doit donc lancer de toute urgence un vaste chantier de détournement des matières résiduelles de nos sites d'élimination. Le temps des timides mesures incitatives, du bon vouloir et du désengagement de nos décideurs politiques est révolu. Il faudra des lois contraignantes obligeant le pollueur-payeur citoyen ou corporatif à payer le véritable prix de la facture environnementale.

1185 Une des premières mesures pour assurer le succès du grand détournement, c'est d'interdire l'enfouissement des matières organiques. Elles représentent encore 30 % des matières qui se retrouvent dans nos sites d'enfouissement. Transformer ces déchets organiques en compost et en digestat permettrait à nos agriculteurs d'utiliser moins de fertilisants chimiques tout en contribuant à l'autosuffisance alimentaire du Québec.

1190 Deuxième mesure : le gouvernement doit forcer les ICI, les institutions, les commerces et l'industrie à récupérer et à participer à des programmes d'économie circulaire.

1195 En 2019, les ICI ont envoyé à l'élimination 2 millions de tonnes de matières, un peu plus que l'ensemble des ménages québécois. Tout un gaspillage, car on sait que les matières résiduelles des ICI sont moins contaminées, plus homogènes et faciles à recycler ou à composter.

1200 Le secteur de la restauration et de l'hôtellerie doit récupérer ses matières organiques et participer à notre système de consigne. Le gouvernement doit donner les moyens financiers à nos hôpitaux, nos écoles et autres institutions publiques pour qu'ils deviennent des modèles de saine gestion des matières résiduelles.

1205 Le gouvernement doit prendre son courage politique à deux mains et appliquer également le principe du pollueur-payeur aux ménages québécois. Chaque ménage devrait être facturé au mois selon le poids des déchets contenus dans sa poubelle. Cette forme de tarification à l'acte est l'un des outils les plus efficaces dans le monde pour détourner des matières de l'élimination. La ville de Beaconsfield a implanté un tel système et les résultats sont spectaculaires. Une réduction de 50 % de la quantité de déchets et de 40 % des coûts de la collecte. Les quartiers de maisons unifamiliales de toutes nos villes et villages devraient obligatoirement être desservis par un tel système.

1210 Ce qui nous amène à l'enjeu crucial des coûts d'élimination au Québec. Ils sont beaucoup trop bas. En 2015, la Ville de Laval avait négocié l'un des plus bas tarifs d'enfouissement au Québec : 27,50 \$ la tonne. En 2026, la ville va payer seulement 40 \$ la tonne. Ceci au moment même où les coûts de la récupération, du tri et du recyclage explosent.

1215

Éliminer des matières résiduelles par quelque moyen que ce soit devrait toujours coûter plus cher que le recyclage ou le compostage. Le gouvernement devrait donc chaque année imposer une surtaxe costaute à l'enfouissement.

1220

C'est bien certain qu'il n'existe pas de solution miracle pour régler nos problèmes de gestion des matières résiduelles, mais voici que des promoteurs mettent de l'avant la solution du moindre effort : la destruction thermique ou chimique de nos matières premières secondaires pour produire de l'énergie. Ces installations coûteuses sont pourtant basées sur une absurdité économique. L'énergie produite en brûlant un contenant en plastique sera toujours inférieure à celle qu'il faudra dépenser pour en fabriquer un nouveau.

1225

Subventionner la création d'un incinérateur est l'équivalent d'invertir l'argent des contribuables dans un compte d'épargne qui garantirait que vous allez toujours perdre de l'argent. Puis, au final, bien, les incinérateurs, ça embourbe de plus en plus nos sites d'enfouissement, parce que ce sont des multiplicateurs de déchets. Les millions de produits recyclables ou réutilisables qui sont détruits doivent être remanufacturés générant des tonnes et des tonnes de déchets industriels.

1230

Alors, la destruction de matière primaire secondaire pour produire de l'énergie doit être considérée comme de l'élimination et découragée de toutes les façons possibles. Toute la société doit être partie prenante de la réforme de la gestion de nos matières résiduelles, mais notre gouvernement doit aussi s'y investir à fond et nous dirons même, à fonds publics.

1235

Il est inconcevable que le budget de notre ministère de l'Environnement ne représente même pas 1 % du budget de la province. Une des conséquences de ce sous-financement, nos sites d'enfouissement, nos cimenteries, nos incinérateurs se surveillent encore eux-mêmes. Les visites d'inspection sur le terrain ont diminué de 30 % depuis 2010. Plus inquiétant...

1240

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Blaquière? Monsieur Blaquière?

1245



**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

Oui?

1250

**LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait conclure.

1255

**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1260

S'il vous plaît.

**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

1265

Oui, oui. Alors, la Nouvelle-Écosse est la championne au Canada pour détourner des matières de l'élimination. Comme par hasard, c'est la province qui investit le plus dans la gestion de ses matières résiduelles. Un exemple à suivre, car le Québec mérite bien de se retrouver aussi parmi les champions.

1270

Après la responsabilité élargie des producteurs, voici donc le temps de la responsabilité élargie de nos décideurs politiques. Donnons-nous collectivement les moyens de lancer une véritable révolution écologique de notre gestion des matières résiduelles et ainsi en finir une fois pour toutes avec la « PouBelle Province ».

1275

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1280 Merci à vous, Monsieur Blaquière. Vous avez fait référence à l'ancien rapport du BAPE  
justement, qui parlait de régionalisation. Et, en même temps, vous avez indiqué à quel point les  
lieux d'enfouissement actuellement ou les lieux d'élimination, LET, lieux d'enfouissement technique,  
seraient néfastes tant sur l'environnement que sur le suivi à long terme.

1285 Mais en quoi la régionalisation, si on reste dans la même démarche d'enfouissement dans  
des lieux, en quoi la régionalisation serait avantageuse au point de vue environnemental par rapport  
à la situation actuelle?

**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

1290 Eh bien, moi, personnellement je pense que quand une région doit gérer entièrement, un peu  
comme l'intervenant du Saguenay l'a mentionné il y a quelques minutes, quand, sur ton territoire,  
tu as tout – tu as ton centre de tri, tu as ton centre de compostage, tu as ton propre site  
d'enfouissement – bien là, tu as une synergie qui te permet de mieux gérer toutes tes matières  
résiduelles et aussi tu as une pression; comme tu dois enterrer tes matières résiduelles sur ton  
1295 propre territoire, tu as une pression beaucoup plus grande pour réduire, détourner les matières de  
l'élimination que si tu envoies tes déchets dans une autre région.

1300 Actuellement, au Québec, 80 % des matières résiduelles sont envoyées par des  
municipalités dans des régions qui sont en dehors de leur région.

**LE PRÉSIDENT :**

1305 Non, je comprends très bien. Mais est-ce que je dois comprendre que pour vous la  
régionalisation, finalement, elle entraînerait l'absence totale de lieux d'enfouissement?

**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

Non, non, non. Non, non, non. Pas du tout.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, mais c'était ça...

1315 **M. DENIS BLAQUIÈRE :**

Regardez ce qui se passe, par exemple, à Victoriaville... oui?

**LE PRÉSIDENT :**

1320 Allez-y, Monsieur. Non, non, allez-y.

**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

1325 O.K. Non, non, non, c'est certain qu'il va toujours avoir des déchets à éliminer et à enfouir, même dans les régions où ils ont leur petit site d'enfouissement, comme à Victoriaville, par exemple. Mais à Victoriaville, ils ont un site d'enfouissement, mais ils ont aussi un centre de tri et ils gèrent, il y a une synergie entre tous ces gens-là, avec Gesterra, qui fait que là, subitement, on a une région championne au Québec pour détourner des matières des sites d'enfouissement. Mais des sites d'enfouissement, il va en falloir.

1330 Puis moi, il me semble que, intuitivement, gérer écologiquement des sites d'enfouissement plus petits, c'est peut-être moins problématique que d'essayer d'en gérer cinq mégas monstrueux qu'on ne sait pas trop, trop qu'est-ce qui va arriver avec ça dans quelques années.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

**LE COMMISSAIRE :**

1340 Bien, je voulais juste, Monsieur Blaquière, bien comprendre parce que, finalement, la proposition de régionalisation – puis là, je comprends que quand vous parlez de régionalisation, on

1345

ne descend pas au niveau des municipalités ni des MRC, c'est les régions administratives. En tout cas, c'est ce que je comprends de ce que vous dites. Ça impliquerait quand même une multiplication des installations d'enfouissement. Ça en prendrait en Outaouais, ça en prendrait dans le Bas-Saint-Laurent, ça en prendrait un peu partout, des régions qui ne sont pas... la région du Saguenay, ça va très bien, là. Ce que je comprends, ils ont toute l'installation. On a un peu la même chose à Victoriaville, mais ça veut dire qu'il y aurait beaucoup plus d'installations, des installations qui posent aussi, même si elles sont petites, des risques environnementaux.

1350

Est-ce que je me trompe?

**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

1355

Bien, c'est certain que l'enfouissement, ce n'est pas bon pour l'environnement puis c'est pour ça qu'il faut détourner le plus de matières possible de l'enfouissement. Vous savez, la MRC de la Mitisse, ils ont pris la décision récemment, eux, d'en construire un petit site d'enfouissement et ils vont épargner de l'argent parce qu'ils font ça.

1360

Maintenant, moi, je pense vraiment que la régionalisation c'est important, mais ce n'est pas rien que ça. Il n'y a pas de recette magique, comme je le disais, mais je pense que rendre responsable chaque région de l'élimination de leurs matières, ça va aider à conscientiser les gens puis ça va être une force pour détourner les matières résiduelles des dépotoirs. Il n'y a pas rien que ça, mais je pense qu'on n'a pas le choix.

1365

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Blaquièrè.

1370

**M. DENIS BLAQUIÈRE :**

Ça me fait plaisir.

1375

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Blaquière. Nous allons prendre une pause de 15 minutes. Merci.

1380

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTE**

---

1385

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. ALEXIS DAGENAIS EVERELL (DM72-72.1)**

**LE PRÉSIDENT :**

1390

Mesdames, Messieurs, nous poursuivons immédiatement la 3e séance, en invitant monsieur Alexis Dagenais Everell.

**M. ALEXIS DAGENAIS EVERELL :**

1395

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1400

Bonsoir, Monsieur.

**M. ALEXIS DAGENAIS EVERELL :**

1405

Est-ce que vous m'entendez bien, Messieurs Renaud et Zayed?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend très bien.

**M. ALEXIS DAGENAIS EVERELL :**

1410

Oui? Super. Donc, je me présente, Alexis Dagenais Everell. Je travaille avec La Remise, la Bibliothèque d'outils. On a présenté un mémoire, déposé un mémoire sur le partage d'objets dans le but de réduire à la source l'enfouissement des matières.

1415

Donc, je vais juste remettre un contexte. Je sais qu'il y a eu beaucoup de gens qui ont parlé du contexte, on va juste le préciser dans le cadre du partage, du pourquoi le partage d'objets.

1420

Donc, il y a 1,8 tonne de matières résiduelles qui sont générées par personne au Québec, dont environ 700 kilogrammes qui sont enfouis. Ça, c'est un volume trop important de matières qui est généré et qui est traité au Québec.

1425

Il y a, les acteurs des filiales de recyclage dépendent beaucoup du prix de revente des matières premières. On a vu certaines de ces filiales-là, comme Rebutis Solides Canadiens, qui a fait faillite avec une dette énorme, par le passé. Il y a aussi Klareco, qui faisait le traitement du verre, qui a aussi dû fermer ses portes. Donc, c'est une filiale qui a de la difficulté à rouler.

1430

On attend en plus depuis des années les révolutions technologiques qui permettront de rentabiliser certaines gestions saines des matières résiduelles, comme on a parlé de certains traitements thermiques pour le plastique, pour la styromousse. On parle souvent du verre dans le béton, depuis des années, mais ça peine à arriver.

1435

Ensuite, il y a un contexte particulier où on n'a peu de données publiques sur la génération des matières. Le 1,8 tonne de matières résiduelles c'est un chiffre de 2010 qui était publié par Recyc-Québec. Depuis ce temps-là, il n'y a plus ce chiffre qui est généré. On a seulement, année après année, des chiffres sur l'enfouissement.

1440

Donc, où intervient La Remise? Je ne sais pas si vous connaissez, vous avez déjà entendu le nom, Messieurs Renaud et Zayed? Non? C'est la première fois où vous entendez ça, peut-être? Mais je vais vous en parler, donc...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ce n'est pas la première fois pour moi.

1445

**M. ALEXIS DAGENAI EVERELL :**

O.K. Bon, bien, très bien. Je vais le faire pour tout le monde qui écoute. Donc, nous autres, on propose dans le cadre des travaux du BAPE de parler du partage d'objets pour réduire les matières résiduelles à la source.

1450

Donc, rapidement, La Remise, c'est une coopérative de solidarité qui met à la disposition de ses membres une bibliothèque où il y a environ 2 000 jusqu'à 3 000 objets : des outils, du matériel de cuisine, du camping, fait des formations, des ateliers. Ça fait cinq ans qu'on existe. On est sur le point d'ouvrir une nouvelle succursale.

1455

35 000, probablement plus que ça, objets prêtés depuis ces cinq années. Environ 4 000 membres. Et on n'est pas les seuls. Il y en a un peu partout en Amérique du Nord et en Europe. Il y en a des nouvelles qui se sont ouvertes au Québec, dont l'outilthèque de La Patente à Québec et la coopérative Bibli'Outils à Gatineau.

1460

Donc, on est très content de voir que c'est un mouvement qui grandit. On bénéficie de l'effort de 50 bénévoles et de 3 employés permanents maintenant.

1465

Les avantages du partage d'objets : fondamentalement, on mutualise des objets qui sont souvent lourds, qui sont utilisés ponctuellement pour des travaux. Donc, on pense à une scie à onglet pour faire des travaux de construction ou, de manière saisonnière, des articles de jardinage, de fêtes. Des choses qui sont utilisées pas tout le temps dans l'année, et on les mutualise. Donc, ça rend moins nécessaire à des gens d'en acheter des nouveaux.

1470

Ça, ça permet de réduire la production d'objets. Donc, on diminue les matériaux qui sont nécessaires et l'énergie nécessaire à la construction. Mais je ne sais pas si vous saviez, mais il y a beaucoup de générations de déchets au moment de la production. Il y a des sources de déchets

1475 qui proviennent, bien sûr municipales, mais dans l'industriel, il y en a beaucoup qui provient de la production de ces biens-là, au départ.

Ensuite, on réduit, bien sûr, les déchets en fin de vie, en réduisant la quantité d'objets qui vont être mis dans ces sites d'enfouissement ou dans des recyclages.

1480 On augmente aussi, on permet d'augmenter aussi la durée de vie de ces objets-là, parce que c'est plus facile pour des organismes comme nous de faciliter l'entretien de ces objets-là. On mutualise l'entretien, on s'assure que ces objets-là vont être utilisés sur le plus long moment, sur leur longueur de vie. Ça, c'était mal dit, mais voilà.

1485 Les inconvénients, il y en a : on augmente la circulation de biens. Donc, ça peut créer plus de transport d'usagers. Il va y avoir un impact qui va être augmenté pour la circulation de ces biens-là.

1490 Il y a un impact aussi qui est augmenté – il y a plus d'entretien, donc il y a un impact, un petit impact sur l'entretien.

Puis on ne se cachera pas que c'est un défi logistique très important d'assurer une bibliothèque et plusieurs succursales, on est dans un casse-tête pas possible pour essayer de créer des nouvelles succursales. Donc, il y a ces inconvénients-là.

1495 Donc, pour comprendre l'impact du partage d'objets, on peut regarder certains chiffres, certains phénomènes un peu grossiers, là.

1500 En Amérique du Nord, il y a environ 300 000 articles qui dorment dans une maison. Aussi, on a remarqué, certaines études tendent à démontrer qu'il y a une association entre la taille des maisons et la quantité d'objets qui s'y trouvent. Puis c'est en fait, aussi, du sens commun. Et les chiffres montrent que depuis les années 90 jusqu'à 2017, la surface s'est accrue de 19 % au Québec. Depuis les 50 dernières années, en Amérique, la taille des maisons par personne, elle a triplé.

1505



Donc, on peut faire une relation là-dessus, sur la quantité d'objets, et ça, c'est un phénomène qui va en s'accroissant avec les prochaines années.

1510 L'analyse de cycle de vie de compagnies comme Husqvana, qui produisent... des compagnies norvégiennes qui produisent des outils de rénovation, a démontré que plus on utilise des services d'objets, de partage, plus on a une réduction de l'impact sur des produits. Donc, plus on les utilise, plus on dilue leur impact sur la société.

1515 On a fait des sondages récemment où 94 % des répondants étaient prêts à changer leurs habitudes et se départir de certains... de la possession de certains de leurs objets pour avoir accès à plus d'objets aussi. C'est qu'en mutualisant les objets, on permet d'en donner accès à un plus grand nombre.

1520 Il y a un potentiel important, mais je ne vous cacherai pas qu'il y a encore des études qui doivent être faites pour chiffrer l'impact direct sur l'enfouissement, d'organismes comme nous, comme La Remise ou comme d'autres pour le partage d'objets au Québec.

1525 Bien, nous autres, on venait ici pour parler, pour faire des demandes, mais on veut aussi s'engager auprès du BAPE, auprès du gouvernement, mais aussi auprès de tout le monde qui écoute, donc à améliorer la connaissance de l'impact du partage d'objets sur la réduction de la consommation d'objets. Donc, on va continuer à documenter nos travaux.

1530 On veut participer à la transformation d'une société qui est, à la base, consommatrice d'objets physiques en une économie qui est axée sur les services et le partage.

1535 On veut continuer à servir de laboratoire de nouvelles idées. C'est très dynamique d'encourager des organismes comme La Remise. Et de valoriser la durabilité d'objets auprès des populations, comme on le fait présentement auprès des gouvernements et des fabricants – tu sais, on travaille présentement, on communique avec des gens qui font des perceuses comme Dewalt pour essayer de travailler avec eux pour améliorer la durabilité de leur objet.

Nos demandes maintenant, puis il y en a des importantes, c'est : on veut – premièrement, on sait qu'il y a des règlements qui arrivent sur l'obsolescence programmée. On pense que c'est un

1540

enjeu important au Québec. Il y a plein d'autres personnes qui en ont parlé avant, mais on veut qu'il y ait un système de cotation sur la durée de vie et un système de cotation sur la réparabilité. Donc, à quel point c'est disponible de pouvoir acheter des pièces pour certains objets et faciliter leur durabilité, leur entretien sur le long terme.

1545

On veut aussi – ça, c'est des classiques –, on appuie des demandes qui sont classiques pour tout le monde : on appuie les réglementations visant à la réduction d'objets à usage unique; enlever l'usage unique c'est la base, et on veut aussi augmenter les redevances à l'élimination. On sait qu'elles vont être augmentées, mais peut-être pas suffisamment pour compétitionner avec, encore, l'enfouissement.

1550

Donc ça, c'est des demandes classiques.

**LE PRÉSIDENT :**

1555

Monsieur Dagenais Everell, il faudrait conclure.

1560

**M. ALEXIS DAGENAIS EVERELL :**

C'est la dernière slide. J'arrive juste dans les temps. Donc, nous demandons aussi une distribution, puis ça, c'est le point le plus important à retenir concernant le partage d'objets, une distribution des revenus des redevances à l'enfouissement vers des initiatives qui incluent la réduction à la source.

1565

Parce que là, on sait qu'il y a beaucoup de financement qui va vers le recyclage, mais ça devrait aller à parts égales ou même encourager encore plus les mesures de réduction à la source, autant, sinon plus, que le recyclage.

1570

Et en dernier point, on demande d'avoir plus de qualité, une plus grande quantité d'informations sur la génération de matières résiduelles et sur le coût des différentes filières pour traiter ces matières-là.

Donc, voilà, c'était nos demandes et nos engagements.

**LE PRÉSIDENT :**

1575 Merci, Monsieur. J'aurais juste une petite question. Comment se fait-il qu'on ne trouve pas...  
vous avez évoqué vous-même tout à l'heure les difficultés que vous éprouvez à mettre sur pied de  
nouvelles succursales. Et, en fait, ma question s'inscrit un peu dans cette voie-là : comment se fait-  
il que quand, personnellement, j'ai des choses dont je veux, entre guillemets, me débarrasser ou  
peut-être partager, mais dans votre cas c'est partager, la seule image qui me vient à l'esprit c'est :  
1580 Village des Valeurs. Parce qu'il y en a partout, c'est bien distribué, je n'ai pas besoin de faire une  
grande distance. Et je vous avoue qu'à chaque fois que je vais donner des boîtes à Village des  
Valeurs, je ne suis pas le seul.

1585 Pourquoi, vous, vous éprouvez de la difficulté à avoir un réseau plus répandu à travers le  
Québec?

**M. ALEXIS DAGENAI EVERELL :**

1590 Bien, c'est un changement d'habitudes. Nous autres on fonctionne avec un système  
d'abonnements, des abonnements mensuels, où tu peux emprunter environ 12 objets par mois. Et  
là, ça te permet d'avoir accès à une panoplie d'objets différents. On pense qu'en améliorant la  
qualité de nos services, donc en augmentant l'accessibilité aux objets, en augmentant les heures  
d'ouverture et en augmentant la quantité de succursales qui sont disponibles – nous autres on est  
situés à Montréal, on sait que les gens, nos membres, ne font pas beaucoup de distance pour venir  
nous voir, ils sont à peu près à un ou deux kilomètres autour de la succursale.

1595 Donc, ça nous paraît normal qu'on pourrait avoir un changement de paradigme, un nombre  
plus important qui voudraient s'abonner à ce type de service là plutôt que d'acheter des objets  
neufs. C'est vraiment plus vers ça qu'on compétitionne.

1600 On ne compétitionne pas nécessairement vers Renaissance, parce que Renaissance c'est  
vraiment pour se départir à tout jamais de l'utilisation d'un objet, tandis que nous, on propose plutôt  
de ne pas acheter quelque chose de nouveau, mais de plutôt venir essayer un service qui permet  
d'emprunter. Après ça, tu remets, et si tu en as besoin un mois ou un an plus tard, tu peux toujours  
retrouver cet objet-là.

1605           Donc, c'est un changement d'habitudes. Mais c'est vrai que nous, on doit faire des efforts de  
notre côté pour être plus accessibles, être plus près de la population.

**LE PRÉSIDENT :**

1610           Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1615           Monsieur Dagenais Everell, le modèle de La Remise, vous en avez parlé un peu en répondant  
à mon collègue, vous êtes situé dans une zone assez densément peuplée. Ça serait quoi, je dirais,  
la limite? À partir de quel moment ce serait, à votre avis, ce ne serait plus applicable? Est-ce que  
c'est applicable juste dans les centres-villes ou s'il y a d'autres communautés où ça pourrait être  
intéressant d'avoir un tel modèle?

1620           **M. ALEXIS DAGENAIS EVERELL :**

1625           Bien, c'est un peu étrange, parce qu'on pourrait penser que ça s'appliquerait juste aux villes  
où c'est densément peuplé, mais ce qu'on remarque aussi c'est que dans des régions moins  
densément peuplées, comme en banlieue et dans les campagnes, les gens souvent ont plus de  
terrain, ont des plus grandes maisons, ont besoin de faire plus d'entretien, auraient peut-être aussi  
un intérêt accru à avoir des objets d'entretien que nous, on propose.

1630           On ne pense pas pour l'instant qu'il y a une limitation sur être situés, par exemple, à l'extérieur  
d'un centre urbain, mais ce que vous touchez comme point qui est important, c'est que c'est vrai  
que si les membres font trop de distance pour venir porter et chercher leur objet, là, on réduit l'impact  
positif de ce type de modèle là.

1635           C'est vrai qu'il faut réduire la distance parcourue pour aller chercher et reporter les objets.  
Donc, il y a une balance à faire. Ça, je pense qu'il y a des analyses de cycle de vie qu'on pourrait  
faire, par exemple avec le CIREG, nous démontreraient à partir de quelle distance ce n'est plus  
valable d'un point vu environnemental, parce que c'est trop loin. Puis là, il y a des impacts de gaz  
à effet de serres qui sont à tenir en compte.

Mais je vous dirais qu'il y a des études qui existent, mais on devrait en faire pour La Remise puis pour le Québec.

1640

**LE COMMISSAIRE :**

Vous avez mentionné dans votre mémoire, vous en avez parlé un peu dans votre présentation, là, vous souhaitez qu'une proportion de la redevance soit dirigée vers – là, je cite votre mémoire : « vers des systèmes de gestion ayant un impact environnemental limité ».

1645

Alors, évidemment, le partage semble être un système de gestion à impact environnemental limité, quels seraient d'autres exemples de système de gestion qui serait intéressant, vers lequel il serait intéressant d'envoyer la redevance?

1650

**M. ALEXIS DAGENAIS EVERELL :**

Bien, je pense que tout ce qui permet de réduire à la source, on pourrait faire l'estimation simple, qui va réduire non seulement l'impact de la gestion, l'impact environnemental, parce que tu vas réduire la quantité de transport que tu as besoin de gérer pour les matières résiduelles, toute l'énergie qui est mise à faire le tri, à faire l'entretien de sites, mais tu vas réduire aussi beaucoup l'impact financier. Puis je n'en ai pas parlé dans le mémoire, mais on sait que, gérées, c'est 1,8 tonne par personne annuellement de matières. C'est un impact financier énorme pour les entreprises et donc – pas les entreprises, excusez-moi, mais pour le public. C'est le public qui paye ça, finalement.

1655

1660

Il y a d'autres gens qui ont proposé des mesures à la source, je pense à la Transformerie. Je sais qu'il y a aussi Équiterre qui a proposé différentes mesures de réduction à la source pour des mesures de partage. Il y a, par exemple il y a une petite coopérative qui s'appelle La Tasse, qui, à Montréal, partage des cups de café, et tu peux aller boire un café dans un café, prendre ton café dans une petite cup réutilisable et aller la déposer à un autre endroit. Donc, tu limites les besoins d'avoir des tasses non réutilisables.

1665

Donc, toutes ces mesures-là devraient être appuyées pour réduire l'impact, finalement, de tout ce qui est la consommation puis le système économique québécois. Puis quand je dis « réduire

1670

l'impact » aussi, je voudrais juste peut-être ajouter que ça prendrait un système où la redevance est distribuée selon une preuve que tu réduis l'impact.

1675 Donc, les gens devraient, comme quand, dans le système de la bourse de carbone, tu es financé si tu arrives à réduire de tant les GES, la consommation d'eau, l'impact sur les ressources naturelles. Ça devrait être chiffré, ces impacts-là, pour donner la redevance.

1680 Et toutes ces mesures-là, autant le recyclage que les réductions à la source, comme La Tasse, comme La Remise, devraient être vues sur un pied d'égalité environnementale. Donc, on chiffre ces impacts-là. On les met sur un pied d'égalité puis on les finance proportionnellement à leur impact.

**LE COMMISSAIRE :**

1685 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1690 Merci, Monsieur.

---

**MM. JEAN YVES DESGAGNÉS ET SLAVKO SEBEZ (DM74-74.1)**

1695 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant messieurs Jean Yves Desgagnés et Slavko Sebez.

**M. JEAN YVES DESGAGNÉS :**

1700 Bonjour, Monsieur Zayed, est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

1705

Oui, je vous entends très bien.

**M. SLAVKO SEBEZ :**

1710

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1715

Bonsoir, Monsieur.

**M. JEAN YVES DESGAGNÉS :**

1720

Alors, bonsoir, Monsieur Zayed, bonsoir, Monsieur Renaud. Mon nom c'est Jean Yves Desgagnés. Moi, je suis un citoyen qui vit dans le quartier Limoilou à Québec, à proximité d'un incinérateur. Je suis également professeur en travail social à l'UQAR, et ce soir, je suis accompagné pour ma présentation de monsieur Slavko Sebez, expert en santé environnementale depuis 2015, et pendant plusieurs années, de 2000 à 2015, il était aussi travailleur en santé publique, autant dans la région de Trois-Rivières que dans la région de la Capitale-Nationale.

1725

Alors, donc ce soir – donc, merci d'avoir accepté de nous présenter après cette longue journée d'audience dont j'ai entendu ce soir une partie des présentations qui démontrent effectivement toute la richesse, en fait, des propositions puis des solutions qui existent pour réduire effectivement nos déchets et éviter qu'on les élimine ou qu'on les enfouisse.

1730

Alors donc, j'interviens ce soir, dans le fond, pour le Mouvement pour une ville Zéro déchet.

1735

Alors, le Mouvement pour une ville Zéro déchet, c'est un mouvement qui est né de la convergence de citoyens et citoyennes qui sont préoccupés de la qualité de l'air, de santé publique, et aussi qui sont très déçus que la Ville de Québec n'ait pas respecté l'engagement qu'elle avait pris en 2004 de fermer l'incinérateur en 2024.

Donc, c'est vraiment cette décision-là qui a amené la mobilisation des citoyens et citoyennes de mon quartier et d'autres quartiers de la ville de Québec.

1740 Alors, on est un mouvement citoyen. On n'est aucunement financé par aucun programme gouvernemental. Alors, on est financé par l'implication bénévole de nos membres et également par le sociofinancement.

1745 Alors, notre mission comme mouvement : dans le fond, nous, on veut contribuer en fait à la justice environnementale puis à l'amélioration de la santé des citoyens et des citoyennes de Québec et de ses environs, en amenant la Ville de Québec, dans le fond, à une gestion des matières résiduelles qui tend vers le zéro déchet.

1750 Alors, pour nous, le zéro déchet, je pense que vous en avez entendu parler à plusieurs reprises, effectivement, au cours des audiences, donc je ne développerai pas tellement là-dessus. Donc, pour nous on parle des cinq R, O.K., donc :

1755 Repenser notre consommation;  
Réduire les déchets;  
Réutiliser les matières;  
Recycler les matières;  
Revaloriser;  
Puis ultimement, les éliminer.

1760 Alors, ce soir, on va vous parler plus d'élimination, parce que finalement, la Ville de Québec, depuis 74, dans le fond, a privilégié effectivement l'incinération comme principale méthode de gestion des résidus ultimes. On sait qu'au Québec, 5 % des matières résiduelles sont incinérées et 75 % de ces matières sont incinérées à Québec.

1765 Alors, vous comprendrez pourquoi nous allons insister plus ce soir sur un peu cette méthode de gestion là et dans le fond, à partir aussi de notre expérience, dans le fond, des impacts de cette gestion-là sur la qualité de l'environnement, sur notre santé.



1770

Donc, c'est quoi nos objectifs? Donc, ce soir, en fait, nos objectifs en participant aux audiences c'est de partager nos préoccupations et inquiétudes. C'est de démontrer notamment les limites de la réglementation actuelle concernant les incinérateurs à protéger la santé des citoyens, et on veut aussi proposer des modifications à deux règlements qui encadrent l'incinération. Donc, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles et le Règlement sur l'assainissement de l'air.

1775

Peut-être, un peu pour mettre un peu en contexte l'enjeu de la gestion des résidus ultimes à Québec : alors, l'incinérateur de la ville de Québec est situé en plein coeur de l'arrondissement La-Cité-Limoilou. Donc, c'est un quartier résidentiel d'environ 116 000 citoyens et citoyennes. On y retrouve des écoles, plusieurs écoles primaires, secondaires, un cégep, des hôpitaux, un CHSLD. Et, également, c'est un quartier où il existe d'importantes inégalités sociales de santé, notamment une espérance de vie plus courte et un taux de mortalité prématurée plus élevé.

1780

1785

Donc, l'incinérateur de la ville de Québec, donc c'est un incinérateur qui est – c'est une vieille bagnole, donc il existe depuis 1974. Alors, il a une capacité maximale de 312 000 tonnes. Donc, c'est un incinérateur, dans le fond, qui émet plusieurs rejets dans l'atmosphère. Je ne les présenterai pas tous, mais je pense que vous en avez pris connaissance dans le cadre du mémoire, donc des rejets, effectivement, qui sont des polluants, qui sont toxiques et dangereux et nocifs pour notre santé.

1790

Donc, ce soir, qu'est-ce qui nous amène, dans le fond, c'est quoi notre principale préoccupation concernant l'incinération des matières résiduelles. On sait, l'Organisation mondiale de la santé parle de la pollution atmosphérique comme étant un tueur invisible.

1795

Alors, selon l'OMS, la pollution atmosphérique est responsable, donc dans le monde, d'un décès sur neuf au plan mondial, et ces décès-là sont plus importants, donc les conséquences de la pollution atmosphérique sont plus importantes, dans les pays, dans le fond, à revenus faibles ou intermédiaires, et dans les pays riches, dans les quartiers pauvres des villes à revenus élevés, ce qui est le cas de la ville de Québec et du quartier Limoilou où on trouve une population à plus faibles revenus.

1800

Il y a des études aussi qui démontrent que l'incinération a aussi des impacts, dans le fond, sur la santé humaine.

1805 Donc, ce qu'on voulait vous partager, Monsieur Renaud et Monsieur Zayed, c'est que nous, on a trois sources d'inquiétudes, dans le fond, en lien avec l'incinération comme mode de gestion.

Ce qu'on constate, dans le fond, c'est que l'incinérateur de la ville de Québec a depuis des années des dépassements récurrents des normes de rejets atmosphériques.

1810 Donc, de 2007 à 2020, par exemple, pendant près de 14 ans, il y a eu des dépassements d'émissions de monoxyde de carbone qui sont un indicateur, en fait, qu'il y a aussi d'autres matières polluantes qui sont émises dans l'atmosphère : du mercure, des dioxines, des furannes, des acides chlorhydriques et également du dioxyde de soufre.

1815 Deuxième source d'inquiétude : alors, notre deuxième source d'inquiétude c'est qu'on constate que la réglementation actuelle est insuffisante, effectivement, pour assurer que l'incinérateur respecte les normes et que ce qui est émis dans l'atmosphère n'est pas nocif pour notre santé. Parce que, présentement, ce qui est prévu, dans le fond, c'est que l'opérateur de l'incinérateur a une obligation de mener une campagne de trois échantillonnages à chaque  
1820 cheminée pendant quatre heures une fois par an, pour démontrer qu'il est conforme aux émissions provenant de l'incinérateur.

La Ville de Québec se vante de dire qu'ils ont fait deux campagnes d'échantillonnage. Et même en faisant deux campagnes d'échantillonnage, cela nous permet de connaître, en fait, ce qui  
1825 est émis par l'incinérateur, ce qui est l'équivalent d'une journée par année.

Alors, ça, c'est une des premières failles qu'on constate effectivement dans la réglementation.

1830 Deuxième faille, dans le fond, ou deuxième insuffisance, c'est que les normes donc qui s'appliquent sont de beaucoup moins exigeantes, moins contraignantes que les normes européennes, notamment les normes françaises. Et, également, on ne prévoit aucune norme pour les oxydes d'azote. Ça, c'est notre deuxième source d'inquiétude, donc, l'insuffisance de la réglementation.

1835 Notre troisième source d'inquiétude : c'est effectivement la faiblesse des études puis des mécanismes de surveillance. Alors, nous, ce qu'on constate, dans le fond, c'est que, d'une part, il y a une durée insuffisante de surveillance des rejets atmosphériques.

1840 On constate que les suivis des mesures ponctuelles des particules fines ne sont pas représentatifs des émissions atmosphériques de l'incinérateur.

On constate qu'il y a eu des études de faites par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui sous-estiment l'impact de l'incinérateur.

1845 On constate qu'il y a un problème, aussi, d'indépendance et de transparence du comité des finances de l'incinérateur qui est là pour s'assurer qu'effectivement, l'opérateur respecte les normes.

Et on constate aussi une trop grande tolérance du ministère de l'Environnement.

1850 Alors, tout ça nous amène donc, suite à ces trois sources d'inquiétudes là : alors, nous, on recommande effectivement des modifications à la réglementation. Donc, ce que nous demandons, en fait, c'est qu'on pense que la réglementation actuelle du REIMR et du RAA doit être modifiée afin d'augmenter la fréquence et la durée de surveillance des émissions atmosphériques de polluants.

1855 Donc, entre autres on demande qu'il y ait au moins quatre campagnes d'échantillonnage par année à chacune des saisons.

1860 On demande que les valeurs limites, dans le fond, qu'on surveille au niveau des émissions, qu'on applique en fait les normes les plus contraignantes et qu'on s'inspire de celles qui sont appliquées dans les pays occidentaux – en Europe, notamment, et en particulier en France.

1865 Et on demande aussi que dans cette réglementation-là, on prévoie vraiment, dans le fond, une réglementation spécifique, puis qu'on crée des comités de vigilance spécifiques aux incinérateurs et que dans ces comités de vigilance là, on ait vraiment des gens qui ont une expertise en matière de toxicologie pour s'assurer qu'on respecte les normes.

1870 Donc, on peut passer à d'autres recommandations : on demande aussi au BAPE, dans le fond, d'exiger en fait que la Ville de Québec mette en place dans les plus brefs délais toutes les mesures nécessaires pour réduire les émissions polluantes qui sont nocives pour la santé.

1875 Qu'on réduise les matières incinérées parce qu'il y a encore beaucoup de matières qui ne devraient pas aller à l'incinération. Et on demande aussi que les gains justement qu'on réalise en réduction des matières incinérées servent à réduire le nombre de fours, parce que l'incinérateur de Québec utilise quatre fours. Donc, nous, on pense que si on réduit, on réduit les matières incinérées, on pourrait réduire le nombre de fours à incinérer, donc moins de pollution dans l'atmosphère.

1880 Finalement, pour terminer, nos dernières recommandations : nous demandons également qu'une infrastructure qui est vouée, dans le fond, à l'incinération, à la destruction des matières ne soit par reconnue effectivement comme un mode, comme une infrastructure de valorisation, parce que nous savons que la Ville de Québec veut faire reconnaître l'incinérateur comme étant un centre de valorisation. Ils ont même changé l'appellation de l'incinérateur pour l'appeler « Centre de valorisation énergétique », alors que c'est d'abord un instrument de destruction de la matière.

1885 Alors, nous, on pense qu'on ne devrait jamais reconnaître à ce type d'installation le statut de Centre de valorisation énergétique.

1890 Et on demande aussi que le gouvernement du Québec adopte effectivement une politique en faveur de l'économie circulaire, comme l'a fait l'Union européenne. D'ailleurs, l'Union européenne considère que l'incinération est un frein à d'autres méthodes de gestion des matières résiduelles. Et, d'ailleurs, depuis 2017, il y a un moratoire sur la construction des incinérateurs en Europe.

Voilà. Donc, ça termine ma présentation, Monsieur Zayed et Monsieur Renaud.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Desgagnés. Écoutez, vous avez quand même présenté un certain nombre de recommandations, mais de nature plutôt réglementaire. Je voulais savoir, est-ce que vous avez déjà adressé une demande à la Direction de santé publique pour évaluer l'exposition des résidents limitrophes, riverains à l'incinérateur et si oui, quelle a été la réponse?

1900

**M. JEAN YVES DESGAGNÉS :**

Oui. Nous avons déjà demandé effectivement à la Direction de la santé publique, tu sais, des études effectivement sur les impacts de l'incinération, et on nous a répondu que ça coûterait très cher, dans le fond, puis c'est très complexe de mener ce genre d'étude là. C'est ce qu'on nous a répondu à la Direction – monsieur Desbiens qui était le directeur à l'époque de la santé publique – c'est ce qu'on nous a répondu.

1905

Je ne sais pas, Monsieur Sebez, qui connaissez un petit peu plus de l'interne aussi la santé publique de la Capitale-Nationale, si vous avez quelque chose à rajouter là-dessus.

1910

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, Monsieur.

1915

**M. SLAVKO SEBEZ :**

Bien, moi, j'ai travaillé à la santé publique pendant une quinzaine d'années et notamment à la Capitale-Nationale de 2006 à 2015. À plusieurs occasions, on a proposé le changement de réglementation, mais ils nous ont expliqué que c'est une procédure administrative longue et que la santé publique, finalement, laissait au ministère de l'Environnement de définir les normes. Et présentement, la santé publique confirme qu'ils sont satisfaits avec les normes, ce qu'on ne trouve pas injuste.

1920

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, moi, justement je voulais sortir un peu de l'approche réglementaire en vous demandant si vous avez demandé directement à la Direction de santé publique de procéder à une évaluation de l'exposition humaine, donc des résidents qui sont, mettons, dans l'axe des vents dominants et qui vivent relativement proches de l'incinérateur. C'est plus dans ce sens-là. Ça n'avait pas du tout à voir avec les normes des émissions atmosphériques. C'était ça, ma question, mais j'ai compris votre réponse, Monsieur Desgagnés.

1930

**M. JEAN YVES DESGAGNÉS :**

1935           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1940           Merci. Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1945           Oui, Monsieur Desgagnés, peut-être une petite question. Vous mentionnez que vous voulez des comités de vigilance spécifiques aux incinérateurs, ce que je comprends, comités de vigilance indépendants. Indépendants, qui payerait, qui financerait le comité de vigilance? Évidemment, s'il était indépendant, ça ne devrait pas être l'opérateur, je présume, qui financerait.

**M. JEAN YVES DESGAGNÉS :**

1950           Vous comprendrez que quand c'est l'opérateur qui finance un comité de vigilance et qui préside même le comité de vigilance, il y a quand même apparence de conflit d'intérêts, vous comprendrez. Alors, nous, on pense que ça devrait – en tout cas, moi, je pense personnellement que ça devrait être le ministère de l'Environnement.

1955           Dans le fond, je pense que les comités de vigilance devraient être le bras, tu sais, dans le fond, citoyens, en fait du ministère de l'Environnement. On sait que le ministère de l'Environnement manque de ressources. Alors, moi, je pense que ça devrait être complémentaire à la mission du ministère de l'Environnement qui est de s'assurer, effectivement, du respect des normes. Donc, il y aurait une plus grande indépendance. Mais ce n'est pas seulement d'avoir une indépendance, mais aussi il faut qu'il ait la compétence.

1960

Et, présentement, ce sont en majorité des citoyens qui sont de bonne foi, qui sont sur ces comités-là, mais qui n'ont jamais nécessairement l'expertise pour comprendre, effectivement, pour pouvoir analyser en fait les rapports qui sont produits par les firmes qui effectuent les campagnes

1965 d'échantillonnage. Donc, il y a des compétences aussi à renforcer auprès de ces comités de vigilance là.

**LE COMMISSAIRE :**

1970 Est-ce que le renforcement des compétences des comités de vigilance actuels pourrait être suffisant pour avoir des comités de vigilance plus, je vais dire plus intéressants par rapport à ce que vous demandez?

**M. JEAN YVES DESGAGNÉS :**

1975 Écoutez, je pense qu'effectivement, il faut... en tout cas, je pense qu'un opérateur finance un comité de vigilance, donc dans le fond, ça met effectivement les membres en dépendance vis-à-vis cet opérateur-là. Alors, pour nous, ça ne garantit pas effectivement une véritable indépendance.

1980 Donc, il faut vraiment dissocier le financement de ces comités-là de celui qui opère, que ce soit une ville, que soit une entreprise privée, pour assurer vraiment une indépendance.

**LE COMMISSAIRE :**

1985 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Desgagnés et Monsieur Sebez.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Messieurs.

1990 **M. SLAVKO SEBEZ :**

Merci à vous!

1995 **M. JEAN YVES DESGAGNÉS :**

Merci!

**MM. SYLVAIN PERRON, YANN MAISONNEUVE, MARC-ANDRÉ PLANTE  
et Mme GENEVIÈVE RIVARD (DM110-110.1-110.2)**

2000

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant, Monsieur Sylvain Perron, Monsieur Yann Maisonneuve, Madame Geneviève Rivard et Monsieur Marc-André Plante. Bonsoir, Madame, Messieurs.

2005

**M. SYLVAIN PERRON :**

Bonsoir. Est-ce qu'on peut mettre la présentation, s'il vous plaît?

2010

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Vous indiquerez votre nom quand la personne qui va parler, s'il vous plaît, pour permettre à la sténotypiste d'avoir les bons noms vis-à-vis les bonnes paroles. Merci.

2015

**M. SYLVAIN PERRON :**

Parfait. Alors, mon nom est Sylvain Perron, je demanderais donc qu'on nous présente la présentation, merci. Je passe la parole à monsieur Marc-André Plante, maire de Terrebonne.

2020

**M. MARC-ANDRÉ PLANTE :**

Alors, bonsoir à tous. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de nous avoir invités à présenter le mémoire de la Ville de Terrebonne dans le cadre de vos audiences publiques. Comme vous le savez, la gestion des matières résiduelles est un sujet sensible qui nous touche tous, tout particulièrement Terrebonne, dixième plus grande ville du Québec.

2025

En effet, le lieu d'enfouissement technique du complexe Enviro Connexions, qui est situé dans le secteur Lachenaie à Terrebonne, est le seul site d'enfouissement de la grande région de Montréal. Vous savez, 50 % des déchets de la Communauté métropolitaine de Montréal y sont d'ailleurs dirigés.

2030



Depuis 2015, la génération de déchets ne cesse d'ailleurs d'augmenter. Je vous partage ici à l'écran un graphique d'une caractérisation sur les déchets du secteur municipal réalisée par Recyc-Québec en 2019.

2035 Comme vous pouvez le constater, seulement 4,9 % des déchets qui se retrouvent dans le site d'enfouissement sont de véritables résidus ultimes.

2040 Nous vous rappelons qu'au rythme actuel, les sites d'enfouissement de la province seront pleins d'ici 13 ans. Pour celui de Lachenaie, on parle d'un horizon possiblement aussi court que celui de 2026.

2045 L'enfouissement intensif, je tiens à le souligner, ne correspond pas à la définition du développement durable. Cela va aussi à l'encontre de nos valeurs comme municipalité. Le développement durable est d'ailleurs l'un des quatre principes organisationnels à la base de notre plan stratégique à la Ville de Terrebonne, que nous avons adopté au début de la présente année.

2050 Ainsi, afin d'inverser cette dangereuse tendance que nous voyons depuis plusieurs années, la Ville de Terrebonne a émis dans son mémoire une série de 14 recommandations visant les autorités gouvernementales et les organisations municipales.

2055 Comme vous le voyez sur la présente diapositive, l'application du plan d'action 2021-2025 de la Ville de Terrebonne a pour objectif de ramener la production de déchets à 490 kilos par habitant par année, tous secteurs confondus, et ce, d'ici 2025. Au moyen de cette cible, la Ville de Terrebonne vise à dépasser l'objectif gouvernemental qui est de 525 kilos par habitant d'ici 2025.

2060 Dans un horizon de 10 ans, la cible pour la production de déchets, pour nous, devrait être à Terrebonne de 385 kilos par habitant par année. Dans 15 ans, on aimerait bien atteindre la cible de 300 kilos par habitant par année et, finalement, d'ici 20 ans, cette cible devrait se rapprocher des résidus ultimes à 225 kilos par habitant, annuellement, tous secteurs, encore une fois, confondus.

Évidemment, ces cibles ne seront atteignables que dans le respect de l'application des recommandations que nous vous présenterons aujourd'hui.

2065

À court terme, soit d'ici 2025, Terrebonne vise à faire partie des cinq premières grandes villes au Québec, donc des dix grandes villes dans la province et donc, d'avoir un niveau de performance en matière de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel.

2070

En 2018, Terrebonne se retrouvait au septième rang après Québec, Sherbrooke, Gatineau, Lévis, Montréal et Saguenay. Pour y parvenir, notre première recommandation est que le gouvernement provincial se dote d'une déclaration d'engagement officiel à l'égard de la réduction à la source et du réemploi. Cela ne nous permettra pas d'atteindre nos objectifs à court terme, puisqu'il s'agit d'une compétence du gouvernement fédéral, mais cela doit être une façon symbolique, mais importante, afin d'envoyer un message clair au gouvernement fédéral et donc à Ottawa.

2075

Un changement réglementaire peut à lui seul restructurer l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie du recyclage d'une ou de plusieurs matières résiduelles.

2080

Dans la même optique, nous recommandons que lors de l'élaboration des nouveaux plans de gestion des matières résiduelles, les organisations municipales mettent l'accent sur la réduction à la source et le réemploi avec des actions audacieuses et porteuses à l'échelle des territoires.

2085

Terrebonne préconise aussi qu'un système plus strict et encadré de reddition de comptes soit développé. L'objectif est d'assurer un meilleur suivi de la performance des municipalités quant à la gestion des matières résiduelles.

2090

Bien que la Communauté métropolitaine de Montréal soit responsable de la réalisation du PMGMR, nous constatons que l'application de celui-ci par les organisations municipales qui la composent est peu homogène.

2095

Dans la même lignée, Terrebonne recommande qu'un organisme supra municipal, par exemple la CMM, assure l'atteinte des objectifs de performance de l'ensemble de ces instances municipales. En cas de non-respect de ces objectifs, cet organisme devrait prévoir des pénalités. Si les villes ne font pas les efforts pour réduire leur production de déchets, elles devront en payer les frais. Cette mesure devrait être mise en place à très court terme.

2100 Enfin, toujours dans un horizon de cinq ans, nous recommandons au gouvernement du Québec de réaliser une analyse économique complète permettant d'évaluer le point de bascule d'une augmentation éventuelle de la redevance entre l'incitatif à la réduction à la source et le facteur favorable à l'essor des filières de réemploi, du recyclage et de la valorisation.

Cette étude permettrait de mieux planifier la bonification à venir des coûts d'élimination, tout en évitant les effets collatéraux possibles, comme les dépôts sauvages et l'exportation des déchets.

2105 Je cède maintenant la parole à monsieur Yann Maisonneuve, président de la Commission du développement durable et de l'environnement et de la mobilité, qui vous présentera nos recommandations dans une vision à long terme.

**LE PRÉSIDENT :**

2110 Il faudrait procéder avec diligence, parce que vous n'aurez certainement pas suffisamment de temps. Alors, vous pouvez y aller de façon synthétique, s'il vous plaît.

**M. YANN MAISONNEUVE :**

2115 Bonsoir à tous et toutes. Merci, Monsieur le Maire. D'ici dix ans, Terrebonne a pour objectif de faire partie des quatre premières municipalités du classement sur la performance en gestion des matières résiduelles.

2120 Dans notre plan d'action pour la prochaine décennie, ce qu'on recommande c'est de mettre en place un processus accéléré de nouvelles responsabilités élargies des producteurs, ce qu'on appelle des REP. Il faut rapidement mettre à l'avant ces REP pour les matières résiduelles ayant un potentiel de contamination environnementale et humaine et peu ou pas de valeur sur le marché, comme le gypse et les encombrants.

2125 Une autre action à prendre est la bonification de *la Loi sur la protection du consommateur*. Ottawa devrait obliger les producteurs de biens utilitaires à prolonger les garanties qui sont offertes sur leurs produits. Ces entreprises devraient aussi avoir l'obligation de fournir des pièces de rechange ainsi qu'un service de réparation abordable et accessible pour une durée minimale.

2130 Également, la Ville recommande aux municipalités de se concerter entre elles sur l'implantation de mesures de tarification incitative visant justement la collecte des déchets. C'est un incontournable pour réduire l'intensité de l'enfouissement et l'exportation hors territoire.

2135 Un changement important dans les pratiques d'appels d'offres publics doit être enclenché dans les prochaines années. Au lieu d'y aller avec la formule traditionnelle qu'on connaît avec le plus bas soumissionnaire conforme, tous les paliers de l'État devront faire preuve de gouvernance responsable et prendre en considération un certain nombre de critères de sélection, notamment ceux à caractère environnemental lors des appels d'offres.

2140 Par ailleurs, les entrepreneurs devraient être dans l'obligation d'élaborer un plan de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition, en précisant les types de résidus anticipés ainsi que les preuves de contrats qui attestent leur utilisation d'une filière de recyclage.

2145 Aussi, toutes les recommandations que je viens de vous mentionner doivent être mises en place d'ici les prochains dix ans. Il y a beaucoup de travail qui doit se faire d'ici la prochaine décennie, si on veut rencontrer nos cibles de production déchets, soit 300 kilogrammes par habitant par année d'ici 15 ans, et 225 d'ici 20 ans.

Donc, je recède la parole au maire.

2150

**M. MARC-ANDRÉ PLANTE :**

2155 Alors, écoutez, pour compléter, notre objectif d'ici 20 ans est que notre municipalité fasse partie du top trois des dix plus grandes villes du Québec dans la performance en matière de gestion des matières résiduelles.

2160 Comme je vous l'ai mentionné précédemment, le développement durable est une de nos quatre grandes orientations de la Ville. Nos cibles sont ambitieuses, j'en conviens. Elles ont été établies d'après l'historique et les mesures prévues. Ces cibles devront évoluer bien entendu dans le temps en fonction des nouvelles mesures gouvernementales mises en place pour réaliser concrètement la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

2165 Quoi qu'il en soit, le constat demeure frappant. Les estimations actuelles ne nous permettent pas de viser le zéro enfouissement, et ce, même dans un horizon 20 ans. Nous avons beaucoup de chemin à parcourir, mais nous sommes prêts à y consacrer les efforts et les ressources nécessaires. Nous ne devons surtout pas baisser les bras devant ce défi. Il est impératif que tous les paliers de l'État fassent preuve d'exemplarité, de gouvernance responsable et d'équité envers les générations futures.

2170 Merci beaucoup de votre écoute.

**LE PRÉSIDENT :**

2175 Merci à vous d'avoir présenté votre mémoire. J'aurais juste une petite question par rapport à votre estimation de 225 kilogrammes par habitant d'ici 20 ans. Vous considérez que ces 225 kilogrammes, ce serait donc des résidus ultimes. Quel est le mode d'élimination que vous souhaiteriez voir pour ces résidus ultimes? Parce qu'il s'agit quand même d'une quantité assez importante?

2180 **M. MARC-ANDRÉ PLANTE :**

2185 Bien, écoutez, pour nous, puis moi je ne suis pas un expert sur ces questions, mais il n'en demeure pas moins qu'au Québec, on mise beaucoup sur l'enfouissement. C'est la principale option qui s'offre à nous tous. Je pense que les travaux que vous menez à l'heure actuelle dans le cadre de ce BAPE, il nous apparaît important aussi de regarder d'autres alternatives ou d'autres innovations qui permettraient ultimement d'éliminer ou d'accueillir ces résidus.

2190 Alors, je pense qu'on regarde la tendance, on regarde aussi les options qui s'offrent à l'heure actuelle au Québec et, à notre avis, la seule option pratiquement existante, c'est l'enfouissement. Mais on pense qu'il y a d'autres options qui existent, qui mériteraient d'être étudiées de façon à ce qu'elles puissent exister. Mais à ce moment-ci, il faut que la réflexion se fasse à partir de l'expertise qui se fait bien entendu à l'étranger.

2195

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

2200 **Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Est-ce que vous me permettez, Monsieur...

**LE PRÉSIDENT :**

2205

Oui, allez-y, Madame.

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

2210

Si vous me permettez, je voudrais juste apporter un complément d'information – Geneviève Rivard. Le 225 kilogrammes qui est prévu, l'objectif pour, dans le fond, 20 ans, ce n'est pas nécessairement le résidu ultime. Donc, ce qu'on précise c'est qu'on se rapproche du résidu ultime, mais bien évidemment qu'il demeure des matières recyclables et valorisables à l'intérieur de ces quantités-là.

2215

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Enfin, je pense que sur votre planche que vous avez présentée, c'est marqué « résidus ultimes » ou si ce n'est pas sur la planche, le maire l'a précisé. Donc, je comprends que c'est une correction. Il s'agit de 225 kilogrammes par habitant d'ici 20 ans, mais qu'il ne s'agit pas nécessairement et seulement de résidus ultimes.

2220

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Exact.

2225

**LE PRÉSIDENT :**

2230

Bon, la correction est notée. Merci. Monsieur Renaud.

**M. SYLVAIN PERRON :**

2235

Si vous me permettez, à la présentation c'est indiqué « production de déchets par habitant annuellement », dans la présentation PowerPoint à la page 3.

**LE PRÉSIDENT :**

2240

Écoutez, je n'ai pas ça en mémoire, mais si c'est sur la planche, je suis convaincu, je l'ai noté immédiatement quand le maire l'a précisé, parce que ça m'avait frappé comme chiffre.

Monsieur Renaud.

2245

**LE COMMISSAIRE :**

En fait, finalement, le 225 c'est la quantité de déchets qui va aller à l'enfouissement. Alors, c'est ce que je comprends. On appelle ça le résidu ultime, mais si on va dans le fin détail, il reste encore possiblement quelques matières qui pourraient être recyclées.

2250

Moi, ma question, c'est par rapport à l'exemplarité de l'État, vous avez mentionné ça dans votre mémoire. Je voudrais savoir : est-ce qu'actuellement à la Ville de Terrebonne, dans vos appels d'offres pour votre approvisionnement, vous incorporez des critères de durée de vie, de réparabilité et si vous ne le faites pas actuellement, qu'est-ce qui permettrait que vous le fassiez ou pour quelle raison ce ne serait pas possible de le faire immédiatement?

2255

**M. MARC-ANDRÉ PLANTE :**

Je vous dirais que d'abord, il y a eu une grande évolution dans tout ce que j'appelle l'acquisition dans les différents appels d'offres. Donc que la Ville puisse s'approvisionner, soit le plus près de ce que j'appelle du développement durable, que ce soit de la proximité, de l'achat local

2260

2265 et, bien entendu, on est confronté, comme toutes les villes du Québec, à un processus d'appel d'offres qui donc, est toujours au plus bas soumissionnaire. Mais on cherche justement dans ces mêmes appels d'offres, qu'on puisse contribuer encore le plus significativement possible à réduire les déchets ou à diminuer l'impact sur l'environnement ou, ultimement, à contribuer aux objectifs qu'on s'est donnés comme Ville.

2270 Malheureusement, il y a parfois une certaine, il peut y avoir une certaine incohérence entre les règles édictées par le ministère des Affaires municipales et ses objectifs de développement durable, mais je suis le premier à revendiquer qu'au contraire, on devrait privilégier d'abord ces enjeux de développement durable dans les acquisitions pour les villes.

Alors, je ne sais pas si je réponds plus clairement à votre question, Monsieur Renaud?

2275 **LE COMMISSAIRE :**

2280 Oui. D'une certaine façon, mais est-ce que les règles du ministère des Affaires municipales empêchent que vous ayez dans vos appels d'offres des critères qui diraient, par exemple, on veut acquérir tel type de produit et on cherche un fournisseur qui est capable de nous fournir un produit qui va avoir une durée de vie de dix ans ou peu importe?

Est-ce qu'il y a des règles qui vous empêchent d'inclure ces critères-là dans vos appels d'offres?

2285 **M. MARC-ANDRÉ PLANTE :**

Je vous dirais, je ne crois pas que le ministère des Affaires municipales, par ses lois, par ses règles, volontairement empêche. Donc, ça, c'est une chose.

2290 Par ailleurs, il n'en demeure pas moins que la règle du plus bas soumissionnaire, où on doit assurer la pluralité donc des soumissionnaires, fait en sorte que lorsqu'on met des critères très spécifiques dans les appels d'offres, ça peut souvent être contesté par différents soumissionnaires.



2295 Donc, chaque fois qu'on met des règles, par exemple dans un appel d'offres où on dit : tel produit très précis, souvent ça peut être contesté par d'autres soumissionnaires qui disent que ça va orienter le choix et/ou l'octroi d'un contrat.

2300 Alors, les règles actuelles font en sorte qu'on doit offrir le facteur d'équivalence, et ce facteur d'équivalence là peut amener toutes sortes de débats, à savoir est-ce qu'il a plus ou moins d'impact au niveau environnemental.

2305 Alors, je tiens quand même à souligner, sans dire que les règles nous l'empêchent, je tiens tout de même à souligner que les règles actuelles peuvent nous contraindre sur un certain nombre d'éléments, par exemple.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Plante.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame, Messieurs.

2315  

---

**M. RICHARD MIMEAU, Mme GENEVIÈVE BRISSON  
et M. MARTIN DUSSAULT (DM133)**

**LE PRÉSIDENT :**

2320 J'appelle maintenant, Monsieur Richard Mimeau et Madame Geneviève Brisson.

**M. RICHARD MIMEAU :**

2325 Bonjour. Vous nous entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend très bien.

2330

**M. RICHARD MIMEAU :**

Bonsoir. Alors, il y a aussi Martin Dussault que je vais présenter aussi, que vous avez vu tantôt, cet après-midi, d'ailleurs.

2335

Bonsoir, mon nom est Richard Mimeau et je suis le directeur général du CETEQ, qui est le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec.

Je suis accompagné ce soir de deux experts en GMR, soit madame Geneviève Brisson qui est coprésidente du CETEQ et directrice principale, Affaires gouvernementales mondiales chez Enerkem, et de monsieur Martin Dussault qui est coprésident du CETEQ et directeur des Affaires publiques chez Waste Management.

2340

Le CETEQ est l'association qui regroupe les entreprises privées de l'économie verte au Québec. Notre mission est la promotion du développement durable et des technologies vertes et de l'économie circulaire.

2345

Les entreprises du CETEQ représentent aussi huit grands secteurs de l'industrie de l'environnement, des secteurs clés. Bon, exemple, la gestion des matières résiduelles, la gestion des matières dangereuses, gestion des matières technologiques, CRD, gestion des sols contaminés, restauration après sinistre et aussi la valorisation et transition énergétique verte.

2350

Bien sûr, puisque nos membres agissent tout au long de la chaîne de valeur, le CETEQ est donc au courant des enjeux, des défis, mais également des solutions pour mieux gérer les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire.

2355

Le CETEQ est donc heureux de présenter son mémoire afin de contribuer aux travaux du BAPE, car beaucoup d'efforts restent à déployer afin de diminuer l'élimination de la matière

2360 résiduelle. Messieurs les Commissaires, nous vous remercions de nous recevoir ce soir et je cède la parole maintenant à notre coprésidente, Geneviève.

**Mme GENEVIÈVE BRISSON :**

2365 Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend très bien.

2370 **Mme GENEVIÈVE BRISSON :**

Parfait, merci beaucoup. Alors, le CETEQ et les entreprises qu'il représente travaillent tous ensemble à un objectif commun, soit mieux gérer les matières résiduelles afin d'en diminuer l'élimination.

2375 Malgré tous les programmes de GMR en place, nous observons une augmentation des quantités de matières résiduelles éliminées depuis 2015. Force est de constater que des actions concrètes doivent être entreprises en amont des sites d'élimination afin de réduire les déchets à gérer. Le CETEQ recommande donc de mieux appliquer la hiérarchie des 3RV, soit de réduire, réutiliser, recycler et valoriser afin de réduire véritablement l'élimination des matières résiduelles.

2380 Toutefois, pour maximiser les chances de succès, il serait aussi opportun d'obliger les entreprises à recourir à l'écoconception et à intégrer des matériaux recyclés dans leur produit et de mettre en place davantage d'incitatifs réglementaires et financiers afin d'encourager le tri à la source.

2385 Avant de parler davantage de nos propositions, il importe de rappeler certains éléments qui distinguent le Québec au chapitre de la GMR.

2390 Les comparaisons fréquentes avec plusieurs pays d'Europe, que ce soit en termes de technologies de traitement, de coûts d'enfouissement ou de stratégies de GMR doivent être faites avec discernement.

2395 Le contexte nord-américain dans lequel nous vivons est unique et doit être souligné. Il faut donc favoriser une démarche adaptative pour les technologies de prétraitement et de traitement mécano-biologique en priorisant d'abord un plan de réduction des déchets pour les LET de petites dimensions.

2400 De plus le CETEQ souhaite rappeler que le Canada est signataire d'un accord permettant à ses déchets de traverser la frontière canado-américaine afin d'y être traités. Cela permet donc à l'Ontario d'exporter depuis 2005 environ 3,5 millions de tonnes de déchets chaque année en raison d'un manque de capacité d'élimination. Le risque est donc réel.

2405 Une augmentation des coûts de l'élimination dans le contexte québécois doit être planifiée avec discernement puisque cela pourrait avoir un effet d'accroître l'exportation des déchets vers les États-Unis où les coûts d'enfouissement sont plus faibles et ainsi empêcher le Québec de percevoir la redevance sur ces matières.

2410 Une telle situation priverait les municipalités de sommes importantes pour mettre en oeuvre les plans de gestion des matières résiduelles.

2415 Le CETEQ recommande donc d'anticiper les impacts trop importants de l'élimination en réalisant une analyse économique avant chaque hausse de la redevance. D'ailleurs, nous avons recensé plusieurs exemples de performance municipale en GMR au Québec, et ce, malgré des coûts d'élimination concurrentielle.

Le CETEQ croit donc que plusieurs facteurs et incitatifs peuvent avoir un impact beaucoup plus important sur la génération de déchets qu'une hausse des coûts d'élimination.

2420 Le CETEQ aimerait aussi soulever des enjeux en lien avec l'écosystème d'affaires avec lequel nos entreprises doivent composer. En effet, bien que l'industrie privée ait la volonté, les technologies et les moyens financiers pour agir concrètement afin de détourner des matières

2425 résiduelles de l'élimination, les entreprises doivent faire preuve de prudence dans les conditions actuelles.

2430 Les structures contractuelles sont rigides et freinent le déploiement de nouvelles technologies existantes ou en développements. Pour que les entreprises investissent et offrent le meilleur prix possible, elles doivent pouvoir compter sur une garantie de gisement et des ententes à long terme. Or, le système actuel repose principalement sur des contrats de moins de cinq ans octroyés au plus bas soumissionnaire conforme.

2435 Selon le CETEQ, il est nécessaire de bonifier les modes de gestion contractuels et d'encourager les partenariats à long terme avec les entreprises privées. Également, de combattre le réflexe de la municipalisation des services en gestion de matières résiduelles, car même son anticipation constitue un frein important aux investissements privés en région.

2440 Vous aurez compris que nous sommes opposés à la municipalisation de la gestion des matières résiduelles lorsque les services privés sont disponibles dans une région. À notre avis, la meilleure option pour les organisations municipales se résume à travailler de concert avec le secteur privé.

Je cède la parole à mon coprésident, Martin, pour la suite.

**M. MARTIN DUSSAULT :**

2445 Merci Geneviève. Comme vous avez pu le constater, plusieurs projets récents en gestion des matières résiduelles ont demandé des investissements publics massifs qui auraient pu être moindres dans d'autres circonstances.

2450 Le CETEQ croit qu'une planification régionale et même supra régionale de la gestion des matières résiduelles avec l'évaluation des besoins, notamment au chapitre du choix des technologies et de traitements, doit être revue en intégrant mieux les réalités sociales, environnementales, territoriales, géographiques et financières d'une région.

2455 Le CETEQ recommande donc d'offrir plus de liberté aux entreprises lors de l'appel d'offres public afin d'éviter des dépassements de coût et d'assurer un maximum d'efficacité dans les projets d'investissement.

2460 L'imposition d'une technologie de traitement n'est pas, selon nous, la meilleure stratégie à adopter. Dans un processus de planification bonifiée, le CETEQ recommande donc au gouvernement de se doter d'objectifs à la fois ambitieux et atteignables afin de créer une mobilisation forte des différents générateurs de matières résiduelles. Et, deuxièmement, d'évaluer les marchés disponibles dès maintenant et d'appuyer l'industrie dans le développement de nouveaux débouchés.

2465 De plus, pour préserver le plus longtemps possible les lieux d'élimination et ainsi éviter la nécessité de devoir en aménager de nouveaux, une collaboration interrégionale nous semble primordiale pour sécuriser de nouvelles capacités d'élimination à même les sites existants qui possèdent déjà toutes les infrastructures requises et l'expertise nécessaire durant la période de transition menant vers une réduction des quantités à enfouir.

2470 Les entreprises membres du CETEQ possèdent l'expérience, l'expertise, les équipements, les moyens pour investir dans une desserte plus large de la gestion des matières résiduelles.

2475 Le gouvernement et les municipalités ont tout à gagner à travailler conjointement avec ces entreprises déjà bien représentées par le CETEQ. Il faut cesser de fonctionner en silo et plutôt travailler en partenariat.

2480 À cet effet, le CETEQ recommande de définir des canaux de communication fiables et structurants avec le secteur privé. Or, pour profiter au maximum de la valeur ajoutée d'un travail conjoint avec l'industrie privée, il est primordial de bonifier le système de redistribution des redevances afin qu'une part de celles-ci serve également à financer les initiatives privées.

2485 Et je cite ici en exemple, par exemple une aide financière pour doter toutes les adresses industrielles, commerciales et institutionnelles de la province, d'équipements pour que ces mêmes ICI soient desservis par un système de collecte des matières recyclables et organiques d'ici 2025 tel que le prévoit la stratégie de valorisation des matières du gouvernement du Québec.

Et, deuxièmement, soutenir les technologies propres et économies circulaires comme le font les entreprises du CETEQ, et ce, au quotidien.

2490

Donc, en conclusion, le CETEQ tient à réitérer sa volonté d'être un partenaire de premier plan dans la mise en place des mesures permettant d'atteindre des objectifs de réduction de l'élimination. Le CETEQ estime qu'il est important d'inclure l'expertise du secteur privé dans les réflexions des différents décideurs. Ces entreprises connaissent bien les enjeux liés à la stratégie de gestion, de collecte, de transport, de traitement, de valorisation et d'élimination sécuritaire des matières résiduelles.

2495

Pour compléter, je cède la parole pour le mot de la fin à Richard.

2500

**M. RICHARD MIMEAU :**

Maintenant, comme vous le constatez, la force des membres du CETEQ c'est d'être impliqués dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Et d'ailleurs, nous sommes régulièrement invités par les différents paliers gouvernementaux dans le cadre de groupes de travail, comités aviseurs, par exemple pour travailler sur des enjeux comme la problématique des fines de CRD, les débouchés, la modernisation de la collecte sélective, les règles de soumission, comme vous discutiez tantôt avec le maire de Terrebonne, et la traçabilité des matières, pour ne nommer que ceux-ci.

2505

Alors, je sais que vous avez eu une grosse journée jusqu'à maintenant, on est prêt à répondre à vos questions et merci de nous écouter, c'est bien gentil de votre part.

2510

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Écoutez, je ne vous poserai pas de question sur votre présentation ni le contenu, en fait, dans le mémoire par rapport à cette présentation-là, parce qu'elle a l'avantage d'être extrêmement claire. On ne peut pas se poser des questions sur votre position, elle est très claire.

2515

2520 Par contre, j'aimerais aborder un point que vous n'avez pas touché dans votre présentation. Je vois bien que vous êtes relativement critiques à l'égard de la gestion des matières organiques et à l'égard de biométhanisation que vous considérez très coûteuse.

Pourriez-vous élaborer un peu votre point de vue?

2525

**M. RICHARD MIMEAU :**

Martin, puis je vais compléter, si tu veux.

2530

**M. MARTIN DUSSAULT :**

2535 Oui. Bien, en fait, ce qu'on peut dire à cet effet-là, Monsieur le Président, et vous nous avez beaucoup entendus parler également de la place du secteur privé et le point critique est le suivant : c'est qu'il y a eu un programme de biométhanisation qui a été implanté et on ne dit pas ici que la biométhanisation n'est pas une technologie vers laquelle on ne doit pas se tourner, mais on pense qu'il y a d'autres technologies – par exemple le compostage qui a fait ses preuves au fil des années – et il est arrivé des situations où l'entreprise était bien implantée, desservait une clientèle, et du jour au lendemain, on est arrivé avec un programme de biométhanisation.

2540

On a construit une infrastructure coûteuse et on est venu faire table rase de ce qui existait avec l'entreprise privée qui desservait très bien les municipalités avec le compostage. Et du jour au lendemain, bien, tous ces contrats-là ont été perdus par l'entreprise qui a dû licencier ses employés. Ça a été repris par l'entreprise qui fait de la biométhanisation avec des deniers publics.

2545

Donc, du jour au lendemain, on n'a pas valorisé une tonne de plus et on la traite aujourd'hui à plus forts coûts. Alors, on pense qu'il faut laisser le choix des moyens aux entreprises lors des soumissions publiques. On en a fait mention dans notre mémoire.

2550

Donc, c'est un peu dans ce sens-là qu'on avait l'esprit critique. Il faut laisser la flexibilité pour atteindre les objectifs qui sont fixés.



L'objectif fixé c'est de réduire les matières organiques qui s'en vont à l'enfouissement, mais si on est capable de le faire de façon plus efficace, à moindres coûts, comme c'était fait par le passé par l'entreprise privée, au final, on fait juste déplacer des tonnes à plus forts coûts.

2555

**M. RICHARD MIMEAU :**

Oui. Puis on avait aussi, il faut comprendre que le programme aussi donnait, subventionnait les villes à un plus grand montant et un petit montant, le privé. Donc, beaucoup de municipalités ont tenté d'embarquer dans le programme de biométhanisation. Puis donc, le privé n'a pas pu embarquer.

2560

La stratégie de valorisation des matières organiques va changer cela en mettant des subventions équitables entre le privé et les municipalités. Donc, il y a peut-être plus de privés qui vont travailler à faire de la biométhanisation.

2565

Aussi, comme Martin le mentionnait, c'est certain que quand il y a un biométhaniseur qui se mettait en place, il y a des entreprises privées qui s'occupaient des ICI, puis le biométhaniseur ne s'occupe pas du résidentiel, finalement. C'est plus compliqué. Il y a eu des problématiques dans certains biométhaniseurs avec le compost, avec les bacs bruns des citoyens. Alors, la machine, la recette, il y a des complications. Ils vont chez les ICI, les ICI sont bien contents, ça leur coûte moins cher. Ils vont chez le biométhaniseur de la Ville à plus bas prix, parce que le biométhaniseur est subventionné par l'État.

2570

Alors, c'est ça qu'on critique. Puis aussi, on demandait pourquoi – il y a des technologies qui se développent au Québec puis ailleurs dans le monde, qui pourraient aussi servir à atteindre le même objectif. Donc, pourquoi faire un programme de biométhanisation, programme de PTMOBC, avec biométhaniseur, compostage puis pas rien d'autre.

2575

Alors, on a un membre chez nous qui tentait d'entrer dans le programme, parce qu'il fait du traitement différemment, puis il n'a pas pu rentrer dans le programme de biométhanisation. Il est entré dans un autre programme.

2580

2585 Alors ça, c'est des choses aussi que peut-être, un jour, il faudrait regarder puis ouvrir ce programme-là à d'autres technologies que la biométhanisation, qui fait un bon travail aussi, mais on pourrait avoir plus de technologies pour le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

2590 Monsieur Renaud? Alors, très bien, merci beaucoup à vous les trois pour votre contribution aux travaux de la commission. Sachez que votre mémoire a été lu avec beaucoup d'attention.

Alors, je vous souhaite une bonne soirée.

2595

---

**M. COLIN PRATTE (DM134)**

**LE PRÉSIDENT :**

2600

Et j'appelle sans plus tarder notre dernier intervenant de la soirée, monsieur Colin Pratte.

**M. COLIN PRATTE :**

2605

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, absolument.

2610

**M. COLIN PRATTE :**

2615 Excellent. Alors, qu'est-ce qu'un déchet? C'est cette question-là qui m'a amené dans les dernières années dans le cadre d'un projet de recherche de maîtrise. J'ai tenté de définir les déchets contemporains dans la mesure où bien des déchets que nous générons ne peuvent être rendus compte par – oui, est-ce que tout va bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, je vous entends très bien. Je pense que j'ai juste oublié de fermer mon micro.

2620

**M. COLIN PRATTE :**

O.K. Ça fait que je disais que bien des déchets qu'on génère, que la définition du dictionnaire de « déchet » ne peut rendre compte, d'où l'importance, la pertinence de se poser la question : bien, qu'est-ce qu'un déchet?

2625

À l'écran ici, j'en ai mis quelques-uns avec moi. Les couvercles de plastique, c'étaient des déchets, des déchets qui, vous en conviendrez, ont une drôle de forme. Ce ne sont plus des déchets, maintenant, ce sont devenus des objets d'études sociologiques hautement cruciaux pour notre époque. Ici, une paire de pinces ou encore des rouleaux de plastique, curieusement d'un magasin qui se prétend zéro déchet, qui lutte... ça ne sert à rien de nommer le nom. Il y environ presque 800 sacs de plastique là-dedans.

2630

Alors, lorsqu'on étudie la question du mode de gestion des déchets, de leur enfouissement, de leur incinération ou autres, bien, c'est crucial de s'interroger sur quelle sorte de déchet est-ce qu'on se retrouve à devoir gérer et, plus particulièrement, à quelle dynamique sociale, économique on doit la production massive de ces déchets-là nouveau genre.

2635

Je vais dresser, dans cette présentation, une esquisse de mes conclusions de recherche à propos de la nature sociale particulière des déchets, mais je vais d'abord situer dans une échelle du temps, nos déchets de notre société et, par le fait même, les travaux de cette commission-là.

2640

Alors, ici on a deux graphiques, une courbe ascendante des intrants et des extrants annuels de matières et d'énergie à l'échelle mondiale pour la période de 1900 à 2015. Et qu'on remarque vers le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, on observe ce que la littérature scientifique a qualifié de grande accélération, c'est-à-dire une accélération prodigieuse des flux d'énergie contenue dans les hydrocarbures; il y a des flux de biomasse, de minéraux et de minéraux non métalliques, comme du béton, du sable, etc.

2645

2650 Cette accélération-là, le facteur démographique ne peut l'expliquer entièrement. Parce qu'entre 1900 puis 2015, la population mondiale s'est multipliée par 4 et sur la même période, les flux de matières et d'énergie pour leur part, eux, ont augmenté d'un facteur de 12. Donc, la production et la consommation par habitant à l'échelle mondiale a augmenté de 3.

2655 Et, bien entendu, cette augmentation-là s'est concentrée dans les pays riches, comme le montre ce graphique. Ce graphique qui a effectué une sorte de balance commerciale, mais sur un mode matériel des échanges à l'échelle mondiale entre 1990 et 2015.

On voit que la ligne rose, ce sont des pays riches, *High, HI, High Income Countries*.

2660

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pratte, je pense que... ah, d'accord.

2665

**M. COLIN PRATTE :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

2670

Je pense que là, il y a eu un ajustement dans la présentation. Allez-y, poursuivez.

**M. COLIN PRATTE :**

2675

Ah, c'était décalé. O.K., on est bien au graphique avec les différentes courbes?

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

2680

**M. COLIN PRATTE :**

2685 Alors, on voit un surplus qui converge systématiquement vers les pays riches et, corolairement, un déficit du côté des régions plus pauvres ou résultant des échanges à l'échelle mondiale, les échanges de flux de matières et d'énergie. On peut faire la même chose avec le travail humain, une appropriation du travail de plus de 200-300 millions d'heures... non, 200 millions de travail d'humains par année, de travailleurs par année, travailleuses par année.

2690 Je ne l'ai pas mis à l'écran, mais c'est d'autres données auxquelles on parvient.

Ça fait que le Québec et le Canada, bon, font évidemment partie de ces pays riches. En Amérique du Nord, en excluant le Mexique, chaque habitant a une consommation matérielle d'environ 20 tonnes équivalent par année. Alors que pour le continent africain, c'est 4 tonnes par année. Et ce qui est fascinant c'est que malgré la masse de matières qui convergent à l'échelle mondiale vers les pays riches, ces pays-là – nous autres –, on n'est pas pour autant exempt de pauvreté. Ça fait que c'est un signe évident qu'il y a une utilisation et une distribution qui sont non optimales de ces ressources-là qui convergent massivement.

2700 Ça fait qu'évidemment ces flux de matières, ils exercent une pression énorme sur les écosystèmes aux deux moments : au moment de l'extraction, ce sont les sources, bien entendu. limitées qui sont sollicitées; et lors de la dissipation, ce qui retient l'attention de la commission aujourd'hui, c'est à la toute fin. La dissipation, ce sont les puits, les puits d'absorption qui sont utilisés : l'atmosphère, les océans, les sols, nos sous-sols et d'autres, et nappe phréatique, etc.

2705 Ça fait que tant les sources que les puits d'absorption, ils sont limités. Il y a une rareté. Et on comprend de plus en plus avec les changements climatiques que c'est la rareté des puits d'absorption qui est la plus inquiétante, disons, à court terme.

2710 Ça fait que cette rareté-là, on l'observe quand on doit décider de l'opportunité d'agrandir les sites d'enfouissement saturés ou encore quand on s'interroge sur notre capacité à capter du carbone de l'atmosphère ou, bien entendu, en limitant à la source des émissions. On gère la rareté des puits.

2715

Ça fait que comment expliquer cette grande intensité métabolique là, cette grande accélération-là sous forme de flux de nos sociétés?

2720 C'est la deuxième partie de ma présentation. À partir de mes observations, 32 observations menées dans des poubelles de commerces, principalement de la région de Laval, les déchets et le gaspillage qu'elles renferment racontent une histoire : la nôtre, celle d'une économie qui peine à absorber l'ensemble de sa surproduction.

2725 De quels usages les déchets sont-ils des résidus – nos déchets sont-ils des résidus?

Parce que c'est l'une des principales tragédies de notre économie de marché désormais mondiale, notamment par, je parle ici de la surproduction. La dynamique de concurrence, elle a accumulé dans les deux derniers siècles, principalement, on s'est retrouvé à suraccumuler des capacités productives. Au point où le principal problème de notre économie, et ça, c'est inédit dans 2730 l'histoire des sociétés humaines, c'est que le problème de notre économie, ce n'est pas de générer un surplus utile, ce qui était le propre de toutes les autres économies jusqu'à aujourd'hui, mais ce n'est pas ça qui est le problème, mais c'est d'absorber le surplus de surcroît de manière marchande par le marché.

2735 Grossièrement, c'est l'offre qui en est venue à dépasser la demande et pour surmonter cet écueil à la croissance, à la reconduction de notre économie surproductive, on doit produire la demande. On doit faire en sorte que la norme d'hyperproduction accumulée de surproduction, elle doit s'accompagner d'une norme correspondante de surconsommation.

2740 Et quand on y parvient, l'économie va bien; quand on n'y parvient pas, c'est-à-dire à arrimer deux normes de production et de consommation, l'économie va mal.

Cet effort de production là de la demande, il exige une utilisation de matières pour produire la demande concrètement, là. On a en tête les publicités, mais c'est beaucoup plus que ça. 2745

Par exemple, la première catégorie de déchets que j'ai rencontrés systématiquement dans les poubelles de commerce, c'est des déchets d'emballage, mais des emballages inutilisés, neufs, produits en trop, alors que l'emballage entendu comme un effort de vente, des fois esthétiques, des

2750 fois attrayantes, esthétiques, il a pourtant une fonction d'absorber le surplus en générant une vente, en suscitant un acte d'achat.

2755 Eh bien, on a surproduit du suremballage. C'est l'ironie, et on jette directement à la poubelle, sans même que ce suremballage-là n'ait pu accomplir son usage bien souvent déjà plus ou moins légitime. C'est des cartons, tout s'effondre autour de moi, je suis une pile de déchets.

Donc, la deuxième catégorie de déchets, ce sont directement des marchandises neuves, non vendues et jetées à la poubelle – je passe vite, le temps file, mais il s'agit ici...

**LE PRÉSIDENT :**

2760 Oui. Il faudrait conclure, Monsieur Pratte, il faudrait conclure.

**M. COLIN PRATTE :**

2765 Oui. C'est une des formes où une obsolescence entendue comme une terminaison hâtive d'usage. En ce cas-ci, c'est des marchandises qu'on ne parvient pas à vendre. On les détruit en tant que la réalisation de l'usage dans une société de marché est conditionnelle à une transaction monétaire.

2770 Et ce qui est encore plus, disons, surprenant et à la fois choquant, c'est que j'ai retrouvé de ces marchandises-là, on observe ça aussi dans les friperies, dans les commerces à but non lucratif lorsqu'on ne parvient pas à vendre des dons, on les détruit, qui est production artificielle de rareté, qui est essentielle à notre économie de marché.

2775 Alors, de quels usages les déchets sont-ils les résidus? Ils sont les résidus de cet usage-là, de cette pratique qui est propre à notre économie où on surabsorbe la surproduction, notamment au moyen de la forme sociale déchets, la forme sociale poubelles auxquelles on a soumis les déchets, les poubelles à l'exigence d'absorber cette surproduction-là aux dépens même de ce que devrait être classiquement un déchet, c'est-à-dire une chose qui n'a plus d'usage.

2780

Alors, dans le cadre des travaux du BAPE, on doit urgemment approfondir notre compréhension à la fois académique, savante et notre compréhension politique de pourquoi cette grande accélération-là, pourquoi est-ce que nos puits d'absorption continuent à se saturer.

2785 Alors, je vous remercie et au plaisir de poursuivre l'échange.

**LE PRÉSIDENT :**

2790 Merci, Monsieur Pratte. J'ignore pourquoi, mais votre, je pense que la photo que vous projetez, elle est tout à fait figée depuis le tout début, mais enfin, ça n'a peut-être rien à voir avec votre caméra. Vous pouvez essayer de l'éteindre et de la rallumer, ça règlera peut-être le problème.

2795 Écoutez, j'ai trouvé votre présentation forte intéressante. Je voulais savoir, est-ce que vous avez jugé pertinent de faire cette présentation-là à des édiles de la Ville de Laval?

**M. COLIN PRATTE :**

Édiles, vous entendez des échevins?

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, oui. Des conseillers, le maire, le Conseil municipal.

**M. COLIN PRATTE :**

2805 Non, non. Puisque vous m'y invitez, je viens de terminer mon mémoire. C'est une maîtrise en sociologie économie politique des déchets. Disons que dans le cadre de cette présentation-là, à date, c'est la première fois que je présente publiquement mes travaux. Mais éventuellement, dans le cadre de... bien, je sais qu'on va avoir un nouveau maire, éventuellement, peut-être  
2810 particulièrement attentif aux questions environnementales. C'est une suggestion que je retiens, Monsieur le Commissaire.



**LE PRÉSIDENT :**

2815

Bien, en fait, c'était juste une question de curiosité. Mais à partir de vos observations, on arrive à quelle conclusion en termes de détournement des matières résiduelles de l'enfouissement?

**M. COLIN PRATTE :**

2820

C'est la question à laquelle il n'y a pas de réponse simple. J'ai dressé un portrait, disons, macro et à la fois très micro. Il manque un peu le méso, mais ça, je crois que vous êtes particulièrement expert dans cette question-là.

2825

Je vais répondre par un petit détour historique. Je vais citer les travaux d'économistes dans les années 60. On se reporte, on est dans la naissance de la norme de production et de consommation de masse, et il y a des économistes qui se sont amusés à calculer quelle part – aux États-Unis j'entends – quelle part de PIB était due au simple fait pour l'économie américaine de renouveler ses modèles de voitures à chaque année. Et le résultat c'est 1 % à l'époque du PIB – à l'échelle des États-Unis c'est quand même considérable – qui était relié au renouvellement esthétique, entendons-nous, des voitures.

2830

D'un point de vue économique, renouveler, on pourrait transposer ça aujourd'hui avec l'économie du numérique, les sortes de téléphones, d'ordinateurs, etc., d'un point de vue économique c'est excellent. Ça génère du PIB, ça génère des transactions monétaires, des emplois, etc., de la matière. Mais d'un point de vue écologique, on comprend qu'à terme, ces renouvellements successifs, ce sont des déchets en puissance.

2835

Ça fait que la question, disons, du détournement vers l'enfouissement – j'y viens, j'ai pris un détour, mais vous m'en excuserez – la question du détournement vers les sites d'enfouissement et la gestion de ces déchets-là qui ont un temps de résidence très court dans notre économie – une année tout au plus – exige de revoir radicalement cette économie-là qui est dépendante d'une activité économique tout à fait effrénée.

2840

Et si on ne revoit pas ce sur quoi reposent les fondements de notre économie, les critères de santé de notre économie, bien, comme je dis, nos puits, nos puits d'absorption – atmosphère, sous-

2845

sols, océans – vont continuer de se remplir. Et la courbe que j'ai montrée, la courbe ascendante, prodigieuse, elle va continuer de monter.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pratte, merci beaucoup et je vous souhaite bon succès dans la finalisation de votre mémoire de maîtrise.

2855 Alors, ceci complète la troisième séance. La commission poursuivra ses travaux demain après-midi à 13 h 30. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite de passer une très bonne fin de soirée.

**SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MAI 2021 À 13 H 30**

2860

---

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2865

ET J'AI SIGNÉ :

2870



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.